

CHAPITRE 2èmeLa subsistance des Amantes de la Croix et leurs
activités sous les persécutions.

Dès ses premiers moments, l'Institut des Amantes de la Croix s'est développé très rapidement. La fondation de l'Eglise du Viêt-nam a eu lieu au début du dix - septième siècle. En comptant qu'un des deux premiers Vicaires Apostoliques du Viêt-nam ait pu venir, pour la première fois au Tonkin (ou Viêt-nam - Nord) en 1669, l'établissement des Amantes de la Croix, survenue en 1670, fut de date toute fraîche. A côté des catéchistes et des premiers prêtres autochtones, elles s'associaient pleinement au travail pour édifier l'Eglise du Viêt-nam.

Mais l'Eglise du Viêt-nam, à peine née, a été violemment persécutée. Cela dura, c'est presque inouï, pas moins de trois siècles, dans nos temps modernes. Les Amantes de la Croix n'ont pas été épargnées. Mais comme la vertu se mesure aux assauts du danger, ainsi leur courage se montra d'autant plus grand que les périls et les difficultés fussent sans nombre.

Après un premier article consacré à l'étude de la vocation, nous diviserons ce chapitre en quatre périodes. Nous prendrons comme ossature, le cadre naturel des siècles, auquel correspond

assez bien le groupement des faits. Par conséquent, nous aurons cinq articles:

Art. 1er : La vocation.

Art. 2e : 1ère Période, 16⁷0-1700, de la fondation à la fin du dix - septième siècle.

Art. 3e : 2e Période, période de paix relative, coupée d'intermittentes persécutions; le dix - huitième siècle.

Art. 4e : Le dix - neuvième siècle, période de grandes persécutions.

Art. 5e : à partir de 1900 ..., période de restauration.

Article 1er - Les Vocations :

Au lendemain de l'établissement des Amantes de la Croix, grande était la joie du fondateur, qui a ainsi réalisé ses projets depuis longtemps conçus. La consolation n'était pas moins grande pour ceux, qui ont participé à cette oeuvre.

Mgr Lambert de la Motte, ne pouvant cacher sa joie, écrit ceci à Mgr de Laval, dans sa lettre datée du 14 novembre 1678:

"Je reviens au mois de mai dernier de ma chère Cochinchine, où je visitai tous les fidèles dans plusieurs provinces, avec une joie indicible. J'y ai vu une communauté de vierges qui vont à Dieu d'une haute manière, et, qui ont besoin qu'on mette des bornes à leur ferveur." (1)

(1) Launay, HMC, I. Paris 1923, p. 198.

En plus, les missionnaires, le Père Deydier au Tonkin (ou Viêtnam - Nord), les Pères Vachet, Mahot et de Courtaulin en Cochinchine (ou Viêtnam - Sud) se partageaient la joie de constater le développement de l'Institut. Voyant tant d'enthousiasme chez les sujets, le Père de Courtaulin s'exclama ainsi :

"O aimable Jésus, voilà tant de vierges qui attendent à votre porte avec leurs lampes garnies, elles sont prêtes d'entrer tout aussi tôt que vous leur ouvrirez le chemin de la perfection." (1)

L'espoir des missionnaires ne fut pas sans motif; car les vocations étaient plus que suffisantes pour un commencement.

Au Tonkin, trois ans avant la fondation, trente continents ont été déjà réunies. En Cochinchine, le chiffre initial était de huit, mais les vocations commençaient à se montrer un peu partout, dans les milieux déjà évangélisés et parfois dans les milieux non encore évangélisés.

Le départ en religion suscita des cas dramatiques et des actes d'héroïsme proprement dit.

A trois ans de la fondation en Cochinchine, le Père de Courtaulin envoya ce rapport à Mgr Lambert de la Motte, qui résida à Juthia, au Siam. Une fille de Bau - ghe, contrainte par

(1) *Ibi.*, p. 170.

ses parents à se marier, a quitté sa maison et s'est rendue auprès du Père Mahot, dans l'intention de se joindre aux filles Amantes de la Croix de Quang - Nghia. Rentrée chez ses parents, elle fut de nouveau tourmentée. Là - dessus elle s'est décidé de s'enfuir une seconde fois chez le même missionnaire, et, de ne plus retourner à sa maison.

Le Père Mahot a cherché à arranger les choses à l'amiable, en raison de son jeune âge: elle avait dix - sept ans. Il a convoqué ses parents et la leur a rendue, après avoir obtenu d'eux des promesses nécessaires.

Malgré cela, la fille n' a pu jamais se le persuader; elle dit au Père Mahot, en présence de ses parents:

"J'obéis, mon Père, puisque vous me l'ordonnez, mais en obéissant, souffrez que je vous découvre l'appréhension où je suis. On me laissera peut - être en repos quelques mois et dans la suite on m'obligera peut - être malgré moi à faire ce que je ne veux pas; je sais que ce n'est pas à présent leur intention (de ses parents), mais pouvez - vous me répondre de l'avenir? Je vous charge de tous les événements, c'est à vous de m'obtenir la grâce de persévérer, puisque c'est vous qui m'exposez au péril de perdre ma vocation." (1)

"Surpris et édifié", le Père Mahot resta cependant sur sa décision, et, la remit à ses parents.

Le même Père de Courtaulin nous relate encore ceci, à la même date:

(1) Launay, HMC, I, Paris 1923, p.171.

"A Diem - Dien, dans la maison de Bà (Madame) Lucia, le 22 juillet (1674), nous avons vu deux filles qui méritent bien de trouver place dans cette relation. Toutes deux ont fait voeu de chasteté depuis quatre ans: l'une, pour des raisons pertinentes, a demandé à M. Mahot la permutation de son voeu, et, l'a obtenu; son père plutôt chrétien de nom que de fait, la voulut obliger d'épouser un gentil, ce que la fille a rejeté avec tant de courage que pendant une heure le père décharges sur elle des coups de bâton terribles dont j'ai été témoin, à cause que sa maison était joignant l'Eglise."

"L'autre persiste dans sa résolution; cependant, pour éviter la persécution de ses frères, elle s'est fiancée à un chrétien, mais avec la résolution de ne pas passer outre. Après avoir avoué sa faute, elle a obtenu le consentement de sa mère pour refuser ce parti, et même pour conserver sa virginité; mais elle aura bien une autre épreuve à souffrir de la part de ses frères, d'ici deux ou trois mois que son fiancé reviendra; elle a pourtant promis qu'elle s'enfuira à Quang - Nghia pour s'enfermer avec les vierges qui y vivent et M. Mahot y a consenti. C'est une fille fort bien faite et riche en son particulier." (1)

La fuite de la maison paternelle devenait souvent le seul moyen pour s'échapper au monde. Dans un pays récemment

(1) Launay, HMC, I, Paris 1923, p.170.

christianisé, cela ne manqua pas d'étonner les missionnaires. Ainsi une certaine "Anne", âgée de vingt - deux ans et originaire du village de Ke - Giao a tenu bon, après des scènes de violence où son père la chargeait de coups jusqu'à son évanouissement. Refusant de se marier, et allant contre la volonté de son père, elle n'a pu lui échapper que par la fuite (1).

Nous voyons par là que l'opposition des parents atteignait même au degré de la brutalité. En somme on força les filles à se marier pour les détourner de la vocation; on les battit sans pitié.

Mais si ces cas exceptionnels attirent notre attention, d'autres cas favorables à la vocation nous édifient encore davantage. A Ke - Rien l'église a été faite et donnée aux chrétiens pour s'y assembler par un bon chrétien nommé Paul "qui depuis dix ou douze ans vit en continence, sa femme ayant fait une maison à part où elle élève quelques filles dans les exercices des Amantes de la Croix". (2)

Cette affluence vers les couvents explique le développement rapide de la Congrégation des Amantes de la Croix. Les candidats se présentaient toujours en grand nombre, tant en Cochinchine (3) qu'au Tonkin, où vers la fin du dix - huitième siècle, Mgr Jacques - Benjamin Longer, Vic. Ap. du Tonkin

(1) Launay, HMT, I, Paris 1927, p.350.

(2) Launay, HMT, I, Paris 1927, p.320.

(3) Launay, HMC, II, Paris 1924, p.433; ibid. III, Paris 1925, p. 146 - NLE, VII, pp.301,377; VIII,p.381

Circulaires des Vicaires Ap. du Tonkin Occid., II, Ke-Su 1924, p.93.

Occidental prescrivait un sévère examen pour bien choisir les sujets.

Les sujets qui se présentaient à la vie religieuse, furent ainsi classés par Mgr Retord, Vic. Ap. du Tonkin Occidental (1839-1858):

- 1 - "Les infortunées qui s'étaient perdues dans le monde et que la grâce a touchées et ramenées à la vertu."
- 2 - "Les âmes intéressantes qui abandonnent leur famille pour fuir le précipice dans lequel on voulait les jeter, la contagion de l'idolâtrie qui menaçait leur innocence et leur foi."
- 3 - "Les belles âmes qui, sans autre motif que d'opérer plus sûrement leur salut et de s'élever à une plus haute perfection, quittent le monde et ses attraits pour mener une vie pauvre et laborieuse, pénitente et mortifiée."(1)

Bref, les vocations n'ont jamais manqué. L'accroissement constant que nous signalerons à la fin de chaque époque, en est la preuve.

(1) Ann. Prop. Foi, XIX, p.315-316.

Articlè 2e - La Première Période 1670 - 1700

(De la fondation à la fin du dix - septième siècle)

Période de développement.

La marche de la Société des Amantes de la Croix.

Pendant ces premières trente années, toute l'attention des Amantes de la Croix fut centrée sur le développement de leur Institut. Les vocations nombreuses, surtout au Tonkin, ont permis d'installer les Soeurs un peu partout. Mais les obstacles ne manquaient pas. Le premier de tous fut la mentalité païenne, par laquelle on concevait difficilement des groupements de femmes pour des buts honnêtes. Venait ensuite la malveillance de l'autorité païenne, et des habitants non chrétiens, qui n'attendaient que les dénonciations ou les moindres incidents, pour passer aux actes de destruction ou de pillage.

Toutefois grâce à l'enthousiasme des premiers temps, la Société a pris un essor prospère, malgré la grande pauvreté matérielle. L'attention se porta tout spécialement sur la sanctification personnelle et sur l'observation des règles. Les emplois extérieurs qui furent assignés aux Religieuses, n'ont pas été tous réalisés. Les documents de cette première période n'en parlent presque pas.

Cette première période fut donc une période de développement et de stabilisation.

Le genre de vie.

De nos jours, quand on veut fonder un Institut, il faut s'assurer, entre autres, des moyens de vivre. Le supérieur compétent ne peut permettre la fondation, sans qu'il y ait quelque fonds matériel. Les choses n'en furent pas ainsi, à l'époque où nous nous trouvons. Qu'en était-il donc des Amantes de la Croix?

Les lettres ou relations des missionnaires de l'époque nous permettent d'établir quel fut leur genre de vie. Leurs conditions de vie n'avaient rien de comparable avec celles des monastères d'Europe, qui, avant d'être sécularisés, regorgeaient de biens. Les Amantes de la Croix, par contre, quoique non astreintes à observer le vœu de pauvreté (1), étaient dans la grande pénurie.

Les missionnaires étaient pour elles la Providence. Le Père Deydier, dans le soutien de la Mission du Tonkin, n'oublia pas les Amantes de la Croix. L'argent, venant d'une aide appréciable de sa famille, lui a permis d'ériger trois maisons dans le Tonkin Oriental (2).

(1) Pendant deux siècles et demi environ, elles n'ont pas fait de profession.

(2) Launay, HMT, I, Paris 1927, p. 106.

Répondant à l'appel des missionnaires ou des prêtres nationaux, les chrétiens leur venaient aussi en aide. Leur participation fut assez notable. La fondation en Cochinchine a été faite, grâce à l'offrande d'une veuve chrétienne, Madame Luce Ky (1). Au Tonkin, à la demande de Mgr Deydier (2), les chrétiens ont fourni, vers 1682, le nécessaire aux Amantes de la Croix de Kien - Lao, après leur avoir reconstruit la maison (3). En Cochinchine le Père de Courtaulin voulait établir un nouveau couvent, vers l'année 1676; mais il lui manquait de ressources. L'offre d'un certain Monsieur Charles, originaire de Lam - Thuyen (4) l'a tiré d'embarras. Le même missionnaire nous fait savoir une autre bienfaitrice. Il s'agissait de Madame Cai - Vach - Dich de Faifo (5). Elle se chargea du maintien du couvent, érigé en cet endroit en 1680. C'était une de ces âmes d'élite, qui se faisaient un honneur de porter le nom chrétien, au moment où sourdait la persécution contre la religion. La relation faite par le Provicair (le Père de Courtaulin) nous fait voir sa grande force d'âme :

" Un jour que j'étais chez elle, on vint l'arrêter comme chrétienne je lui dis qu'il fallait qu'elle cachât en terre son or et son argent; elle se mit à rire et répondit: "Je ne pouvais trouver une meilleure occasion de perdre tout mon bien

(1) Launay, HMC, I, Paris 1923, pp.95-96.

(2) Vicaire Ap. du Tonkin Oriental: 1679-1693.

(3) Launay, HMT, I, Paris 1927, p.350.

(4) Actuellement Cho-Moi à Nha-Trang, Viêt-nam-Sud.

(5) Actuellement Hôï-an dans le Quang-Nam, Viêt-nam-Sud.

que celle-ci et pourquoi voulez - vous l'empêcher, non Père?" - Je lui répétai que je ne voulais pas qu'elle perdît son bien et qu'elle me donnât la clef de ses coffres. Elle obéit et me jeta la clef négligemment. Je pris donc or et argent pour le cacher et me disposai à descendre en bateau de peur de lui être occasion de mauvais traitements; elle se rit de moi et me dit; "Ah! Père, vous avez donc peur? si ce n'est qu'à une occasion, restez ici, car je ne veux pas fuir la persécution, ni même la mort; si vous m'êtes occasion de souffrir la mort pour Jésus - Christ, n'en devez - vous pas être bien aise? restez et ne sortez pas. J'admirai cette force et ne sortis pas. Cependant elle a tant d'avis à la cour que le roi s'apaisa et laissa là l'affaire..." (1)

Le couvent de Faffo, en plus de ces subventions matérielles, a accueilli parmi ses premiers membres, probablement les filles de sa soeur (de Madame Cai - Vach - Ditch) abandonnée de son mari, quelques veuves réunies par la même bienfaitrice dans sa maison, peut - être aussi sa soeur déjà désignée par elle pour s'occuper des questions matérielles du couvent et Madame Cai - Vach - Ditch elle - même.

Mentionnons encore "la bonne veuve" qui offrit son jardin, pour reconstruire le couvent de Faffo détruit lors de la persécution de 1632 (2).

(1) Launay, HNG, I, Paris 1923, pp. 281-282.

(2) Ibid. p. 282.

Le travail était l'autre moyen pour soutenir leur existence. Le 2 décembre 1677, le Père Deydier écrivit à sa soeur que les Amantes de la Croix étaient "une Congrégation de femmes et de filles qui vivent ensemble sous une règle assez austère et sans autre fonds pour leur entretien que cela qu'elles peuvent acquérir à la sueur de leurs visages..."(1)

Deux années après, le Père de Courtaulin donnait plus de précision au sujet du travail^a des Soeurs:

"Le travail y est (2) continuel, car elles gagnent leur vie à faire des toiles qu'elles envoient vendre par une bonne vieille, qui est chargée de faire leurs affaires extérieures..."

En temps de paix le travail des Soeurs, conjointement avec quelques aumônes leur aurait assuré une honnête existence. Mais l'insécurité venant de la persécution ou des guerres civiles avec leurs vicissitudes empêchait de faire de l'économie pour l'avenir. Les Soeurs devaient donc travailler pour essayer de se suffire à elles - mêmes.

Telles sont les moyens par lesquels les Amantes de la Croix vivaient: l'aumône des missionnaires, du clergé et des chrétiens, ainsi que le travail de leurs mains.

(1) Launay, HMC, I, Paris 1927, p.176.

(2) Au couvent de Faifo, où étaient regroupées les Religieuses du premier couvent de An-chi au Quang-Nghia - Dans Launay, HMC, I, Paris 1927, p.252.

La vie spirituelle, la sanctification.

Au milieu de ces soucis d'ordre vital, la possibilité de vaquer à la prière et à la sanctification aurait pu être réduite, mais il n'en était rien. Relativement loin du monde, dont la séparation n'était marquée par aucun signe extérieur, les Amantes de la Croix s'adonnaient avec zèle à leur propre sanctification et à l'observation du règlement.

La prière consista surtout dans la récitation de longues prières en commun. La méditation ou l'oraison mentale avait sa place, mais elle était sans doute assez peu personnelle, du fait que les Soeurs ne savaient pas lire et ignoraient les réalités de la vie spirituelle. Au Tonkin, le Père Deydier, voyant la nécessité de les diriger, avait passé le peu de temps libre à composer des méditations pour elles, ~~antes de la Croix du~~ Tonkin. Il organisa aussi des retraites pour les initier à la vie spirituelle (1). En Cochinchine, le Père de Courtaulin souhaitait vivement qu'une religieuse d'Europe compétente et vertueuse pût venir les former. Mais ce n'était pas le moment d'y penser.

Mais si la connaissance des vérités spirituelles porte rapidement les âmes à une vie intérieure intense, l'action du Saint - Esprit, artisan de la sainteté n'est pas moins efficace.

(1) Launay, HMT, I, Paris 1917, pp. 75, 106.

A défaut d'une formation adéquate, les Amantes de la Croix se rattrapèrent avantageusement sur la prière et la pratique des vertus. Elles firent de grands progrès spirituels. Le silence bien observé, et, la discipline pratiquée régulièrement, en furent les conditions et les signes extérieurs.

Dans cette première période, qui s'étendait sur une trentaine d'années, les témoignages sur la pratique des vertus et l'observation du règlement furent des louanges répétées.

Pour les Amantes de la Croix Cochinchinoises, le Père Vachet constata qu'elles sont restées très ferventes, depuis le commencement; qu'elles gardaient très exactement les règles. "Les oraisons, les jeûnes les mortifications, disciplines, obéissances et humiliations y (dans un couvent) furent fréquents ".(1)

Moins nombreux furent les témoignages sur les Amantes de la Croix du Tonkin. Mais le cas de la communauté de Kiên - Lao, dans le Tonkin Oriental, révèle le bon esprit, qui régnait dans d'autres. Pour entretenir et augmenter la ferveur, on y a nommé une "zélatrice"; laquelle avait comme tâche celle de veiller à la bonne observation des règles (2).

Sur les Amantes de la Croix du Siam, nous lisons ceci: "Tous mènent ensemble une vie très austère: elles observent presque continuellement un parfait silence." (3)

(1) Launay, HMC, I, Paris 1923, pp. 197 (Mémoires de M. Vachet, 1675), 198 (Mgr Lambert de la Motte à Mgr de Laval, 14 nov. 1676), 198 (Le même à Madame de Longueville, Siam 16 nov. 1676), 251 (Relation par M. de Courtaulin 1679).

(2) Launay, HMT, I, Paris 1927, p. 350.

(3) Launay, HMS, Doc. hist., I, Paris 1920, p. 173.

Un rédacteur postérieur nota ceci pour l'ensemble des religieuses: "Ce pieux Institut a sanctifié un grand nombre d'âmes dans la retraite et dans le monde, en plusieurs royaumes" (1).

Toutefois les points noirs existèrent au milieu de ce beau tableau. Ce qu'on pouvait craindre, est arrivé; le cas de filles pauvres, voulant fuir les difficultés du monde, ne manqua pas.

Le désordre, qui se produisit dans un couvent de Cochinchine, était d'une grande gravité. Il s'agissait du couvent de Bao-Tay. Voici le rapport que le Père de Courtaulin présenta en 1675 à Mgr Lambert de la Motte, qui résida au Siam:

"... Ce couvent était sur le bord du précipice. L'oraison et la récollection ne s'y faisaient que par manière d'acquit, on avait presque entièrement oublié les Constitutions de votre Grandeur (Mgr L. de la Motte); on n'y pratiquait plus la pénitence; on n'y entendait que des discours profanes, des rires éclatants et dissolus; les hommes y entraient et sortaient quand ils voulaient, et la supérieure même m'avertit que les hommes se divertissaient avec les filles jusqu'à toucher leurs mains et leurs pieds, ce qui est en Cochinchine les prémices immédiats de l'entière fornication. Ce ne fut qu'après quatre ou cinq jours de travaux et de veilles que je tirai d'elle cet aveu; le pis de tout, c'est qu'il n'y avait plus de subordination ni d'obéissance envers la supérieure."

(1) Hist. christianisme dans les Indes Or., Paris 1803, p.53. Ces royaumes étaient le Tonkin, la Cochinchine et le Siam (ou la Thaïlande).

La supérieure méprisée ne pensa qu'à demander de sortir. Mais le Père Vachet, par sa fermeté et sa sagacité, a réussi à découvrir le mal et d'y porter remède.

La fin s'avéra heureuse. Les Amantes de la "Croix de Tay" se repentent et font la confession générale, elles entrent même en scrupule et ont l'appréhension d'encourir l'indignation de Dieu; elles m'arrachent (au Père Vachet) une ceinture de fer, de feu M. Hainques, que je trouvais là par hasard; elles se font des disciplines et réjouissent mon âme par leurs saines dispositions. En même temps je fais faire une bonne portée que je leur commande de toujours tenir fermée; je leur ordonne de relire tous les quinze jours les règlements que votre Grandeur y a laissés, d'une demi-heure d'oraison chaque jour.

Au Tonkin quelque désordre se passa également dans les couvents de Nghê - an. Le Vicaire Apostolique (Mgr de Bourmont) les fit visiter par deux prêtres nationaux, dont l'un était impliqué dans l'affaire (2).

Toutefois, sachant que les sœurs n'avaient guère de supérieure mieux formée qu'elles, nous nous réjouissons davantage de leurs progrès spirituels; nous les en louons d'autant plus qu'elles devaient travailler d'arrache-pied pour parvenir à leur existence, comme nous l'avons vu.

(1) Launay, HMC, I, Paris 1923, pp. 172-174.

(2) Cf Launay, HMT, I, Paris 1927, p. 468-469.

Les oeuvres : éducation de jeunes filles - soin de malades - conversion de femmes - baptême d'enfants d'infidèles en danger de mort.

Après la vie spirituelle et la sanctification, qui sont le premier but de toute vie religieuse, passons aux oeuvres prévues par les Constitutions. Les Amantes de la Croix devaient s'appliquer à l'éducation des jeunes filles, prendre soin des malades, convertir les femmes et baptiser les enfants d'infidèles en danger de mort.

Pour cette période, nous n'avons pas encore de documents relatant l'exécution de ces emplois. En nous référant à ce que le Père Guisain, missionnaire apostolique au Tonkin, écrivit à sa mère, le 6 novembre 1701 "elles s'appliquent surtout à aller faire des prières dans les maisons où il y a des malades et les assister dans leurs besoins spirituels et temporels", nous pouvons affirmer que les Amantes de la Croix avaient déjà accompli ce service avant l'année 1701.

Il existait au Tonkin une Confrérie, composée d'hommes, dont l'occupation principale fut d'aller assister les malades spirituellement ou matériellement, Elle fut fondée par les missionnaires S.J. et s'appela la Confrérie de la Miséricorde. Elle a été supprimée par le Père Daydier M.E.P., en raison de nombreux abus. Il est de coutume au Viêtname qu'à ceux qui viennent présenter les condoléances ou prêter des services, la famille du défunt offre un repas, après l'enterrement. Ici

les membres de la Confrérie se faisaient payer, pour leurs services, de bons repas, dont ils ne se privaient pas.

Là où ils pouvaient s'imposer, les missionnaires français M.E.P. firent remplacer les membres de cette Confrérie de la Miséricorde, par d'autres personnes plus dévouées en services spirituels et moins intéressées en goûts gastronomiques. Plus que d'autres, les Amantes de la Croix étaient adaptées à ce service de prière, au chevet des moribonds.

Pour ce qui est d'autres emplois prévus par les Constitutions, il y a eu peut-être un commencement, en raison du mot "surtout" dans le texte précité du Père Guisain. Mais n'anticipons pas.

Il était normal que les premières années d'existence fussent absorbées par les préoccupations les plus urgentes, comme l'expansion extérieure et la sanctification personnelle. Est-il nécessaire d'ajouter que le but principal, celui de la sanctification a été atteint avec satisfaction, comme nous l'avons vu.

Les persécutions.

Le rythme de l'extension de la Société des Amantes de la Croix a été quelque peu freiné par les persécutions. La peur avait arrêté la contribution généreuse des chrétiens, soit pour l'envoi des filles aux couvents, soit pour l'aide

matérielle. En effet, tant au Tonkin qu'en Cochinchine, la haine de l'autorité et des non-chrétiens à l'égard de la religion ne laissa point en paix les néophytes.

Nous limitant à ce qui regarde les Anantes de la Croix, nous constatons qu'à la différence des autres femmes chrétiennes, elles faisaient l'objet de dures vexations ou persécutions. Les raisons en étaient qu'elles recelaient chez elles des objets de religion, qu'elles logeaient les missionnaires, ce qui était toujours défendu à tout citoyen, et, que leur rassemblement suscita le soupçon et la haine des non-chrétiens; lesquels n'étaient pas habitués à voir des femmes réunies ensemble, dans le but de parvenir à la perfection.

En Cochinchine, la destruction du couvent d'An - Qui, installé dans la maison de Madame Luce Ky, a eu lieu en 1670, à la suite de la dénonciation faite par sa nièce même. Madame Luce Ky fût accusée d'entretenir des filles dans sa maison, pour des fins malhonnêtes, et, de recevoir des missionnaires "riches", qu'elle faisait tuer par la suite, pour s'emparer de leurs biens. Le Père Mahot, que la Dame aurait fait tuer, se rendit sur le lieu, où se déroula l'enquête menée par une commission royale. Il démontra par sa présence que l'accusation avait été purement inventée. Toutefois les envoyés du roi mirent la main sur le missionnaire, qui fut emprisonné avec les Anantes de la Croix. Quand il était de toute évidence, que le missionnaire n'était point tué, qu'on ne trouvait ni or ni argent au couvent, que l'accusation fut entièrement fautive, on libéra les prisonniers après les avoir battus, et, sans leur avoir donné raison (1).

(1) Launay, HFC, I, Paris, 1923, pp. 224-226.

Le Père de Courtaulin, le Provicair, a reçu du Vicair Apostolique la consigne de rétablir le couvent abattu. Trouver un village, qui acceptait de loger un couvent, paraissait une énorme difficulté. Les chrétiens de Quang - Nghia, qui ont goûté les rudesses de la persécution ne voulaient pas en entendre parler. Le réinstaller à la Cour c'était s'exposer à plus d'un dangers, en raison de la proximité avec le gouvernement royal. Pour finir il s'est résigné à replacer les Soeurs dans une maison, qui fut bâtie à côté de l'église et de sa maison propre.

Le couvent une fois rétabli, les Religieuses dispersées furent convoquées. Toutes rentrèrent, sauf quelques - unes. Dieu ne manqua pas de punir ces dernières d'une manière manifeste, pour servir d'exemple aux autres. "L'une s'embarquant dans un bateau fut noyée dans la mer; l'autre fut au couvent, mais elle en sortit, se prostitua à un jeune homme et en eut un enfant, au grand scandale de toute la province; maintenant elle est abandonnée dans l'extrême misère, car personne n'a compassion d'elle; la troisième n'eut pas plutôt ouï sa menace qu'elle s'aramoucha d'un gentil qui quitta sa femme pour l'épouser, et qui l'eût fait si je ne fusse accouru pour l'empêcher; une quatrième étant sortie contre ma volonté tomba malade; et étant guérie elle s'en alla courir de-ci et de-là comme une folle dans une extrême misère..." (1)

(1) Launay, HMC, I, Paris 1923, p. 227.

Mais le voisinage des Anantes de la Croix et du missionnaire fit l'objet de nombreuses calomnies. Comment pour les non-chrétiens, parmi lesquels surtout les commerçants chinois vivant dans le pays, les femmes pouvaient-elles vivre à côté des hommes sans pécher? Ceci a été prévu par le missionnaire qui s'y attendait. Les non-chrétiens venaient chanter des chansons obscènes ou dire des moqueries, devant la maison des Religieuses. Les histoires gagnaient du terrain, et, se trouvaient également sur les lèvres des chrétiens. Les autres missionnaires en furent affectés, et les chrétiens s'en scandalisèrent. Mais l'honneur est un bien si grand, qu'on ne puisse accepter qu'il soit indûment violé. Le Père de Courtaulin sortit de son silence. Il ne s'en libéra que par un serment solennel tenu pendant la messe, l'hostie à la main. Les chrétiens n'osèrent plus en parler et les non-chrétiens finirent également par comprendre.

Ainsi les Religieuses, qui ont continué malgré ces difficultés, ne tardèrent pas à attirer l'admiration des fidèles comme des infidels. Alors l'enfer lui-même revint en charge pour les intimider. Le démon "leur jeta des pierres et des pièces de bois, les portes et les fenêtres étant fermées. D'autres fois on voyait au milieu de la maison une forme de grand homme habillé de noir, et cela les portes et les fenêtres demeurant bien fermées; d'autres fois c'était un globe de fer d'une coudée, et faisant ainsi un mouvement lent le tour de la maison. Enfin le démon voyant que ces filles demeuraient constantes dans le dessein qu'elles avaient pris de se donner à Dieu, les a abandonnées." (1)

(1) Ibid. pp. 227, 251.

Le même couvent fut de nouveau ruiné par la persécution de 1682. Mais grâce à l'offre d'une bonne veuve, il fut relevé sans tarder et installé à Falfo. Les infidèles Cochinchinois ou étrangers qui y faisaient le commerce, ne souffraient de laisser en paix cette communauté de jeunes femmes. Ils se conjugaient l'effort pour calomnier les missionnaires et pour disposer ensuite des filles. Le Vicaire Apostolique, qui fut Mgr Mahot, décida alors de répartir les Religieuses chez les chrétiennes, qui les avait logées au commencement de leur Institut. La Supérieure demeura quatre mois dans chaque maison ainsi séparée. D'abord appréhendées d'être de nouveau dispersées, elles l'ont accepté après avoir entendu les explications rassurantes (1).

En 1683 au cours d'une visite pastorale, faite par le Vicaire Apostolique, une communauté d'Amantes de la Croix a reçu son logement. Il s'agissait probablement de cette communauté dispersée de Falfo.

Passons au Tonkin pour y admirer d'autres actes héroïques.

Dans le Tonkin Oriental (2) les soldats, qui venaient effectuer des arrêts de chrétiens dans le village de Kiên - Lau, n'ont pas pénétré dans la maison des Amantes de la Croix, où se trouvaient seize Religieuses.

A Ke - Bon, pendant les années 1686 et 1687, une Supérieure, la Mère Paule (3) fut arrêtée, en même temps qu'une autre

(1) Launay, HMC, I, Paris 1923, p. 288.

(2) En 1679 le Vicariat Ap. du Tonkin fut divisé en 2 Vicariats ap.: le Tonkin Occidental confié à la Soc. des MEP, et le Tonkin Oriental, confié aux Pères Dominicains Espagnols de la province de Manille.

(3) Une des deux qui aient fait profession en 1670; cf. supra p. 35.

chrétienne du même nom. On les conduisit au marché et au lieu le plus fréquenté appelé Hiên. On les frappa sur leurs habits. Le mandarin se moqua des mystères de la religion. Alors la Hère Paule le gronda sérieusement. A l'ordre d'apostasier elle fit savoir sa pensée, de cette manière: "Vous pouvez bien me faire assommer de coups et il n'en faudrait pas beaucoup pour me faire finir le peu de jours qui me restent de vie, mais vous ne sauriez m'empêcher de tenir ferme pour la vérité". (1)

Vers la même date, Antoine Trinh - Tai, un mauvais chrétien, établit la liste des chrétiens du canton de Thuy - Gian et la présenta au mandarin. Les officiers informés sont venus à Tran - Linh chercher les chefs de la Chrétienté. Entrés chez les Amantes de la Croix, ils ne trouvèrent que la Supérieure âgée et une vieille femme, les autres soeurs ayant pu s'évader à temps.

Le sort des trois filles orphelines et religieuses, que les soldats recherchaient, au mois de novembre 1688, mérite ici une mention spéciale. Elles étaient originaires du village de Ke - He, dans la province du Midi (Nam - Dinh). "Elles vivaient ensemble dans une maison tout proche de celle de leur frère aîné qui avait femme et enfants, (Elles) avaient été accusées d'être chrétiennes au gouvernement de cette province, par un misérable chrétien. Ce dernier ayant perdu sa maison par un incendie, voulait les obliger contre leur conscience de porter témoignage que son voisin infidèle l'avait brûlée.

(1) Launay, HMT, I, Paris 1927, p.326.

Elles n'y ont pas consenti et pour se délivrer des persécutions de ce xénégat, elles abandonnèrent leur maison et passèrent dans la province du Levant (Hai - Duong). Les officiers du gouverneur arrivèrent aussitôt et ne les ayant pas attrapées, vendirent leur maison pour les frais de leur voyage." (1)

L'année 1691, la persécution atteignit les femmes chrétiennes, qui habitaient dans le palais royal. L'ordre d'apostasier leur fut donné vers la fin du mois d'août. Les trois filles du palais qui étaient visées" furent si effrayées de cette menace qu'elles sortirent dès le grand matin du palais et s'en allèrent vers Mgr d'Auren (2) pour le prier de leur procurer un lieu de refuge... Il les fit d'abord conduire dans la maison d'une Dame chrétienne de la Cour, et ensuite dans trois différentes maisons des Amantes de la Croix." Tout permet de penser qu'elles se sont faites religieuses par la suite.

En résumé, les persécutions de cette première période ont atteint surtout les biens matériels des Amantes de la Croix. On renversa leurs maisons, on se servit de tout ce qui se trouvait d'utile chez elles; on provoqua des procès pour soutirer d'elles de l'argent. Celles qui tombèrent aux mains des soldats, furent sommées d'apostasier. Refusant d'obéir,

(1) Launay, *HEF*, t. Paris 1917, p. 352: Dans ce passage, les notes mises entre parenthèses, sont de moi - même.

(2) Mgr de Bourges, *Vic. Ap. du Tonkin Occidental*. Ce texte: dans Launay, *op.cit.*, p. 349.

elles furent battues et maltraitées, puis libérées, moyennant quelque dépense pour satisfaire les mandarins. En tout cas, elles n'ont pas été mises à mort pour le refus d'apostasier.

Conclusion de la première période.

En conclusion sur cette période, il nous faut souligner ce grand désir de la vie religieuse chez beaucoup de filles et de veuves. Pour le réaliser, beaucoup ont fait des actes relevant de l'héroïsme proprement dit. Cette période a été également marquée par une grande ferveur, que les missionnaires ont unanimement reconnue.

Le nombre de religieuses ainsi que celui des couvents ont augmenté de manière très satisfaisante, malgré les persécutions, qui obligèrent les sujets à se disperser plus d'une fois.

Au Tonkin Occidental les maisons montaient au chiffre de 20, à la fin de cette période, au Tonkin Oriental à celui de trois, lesquelles ont été établies par Mgr Lambert de la Motte lui-même, lors de sa tournée pastorale qui avait en lieu, à la fin de 1669 et au début de 1670. Toujours dans le Tonkin Oriental, nous devons encore nommer la maison de Bac - Trach, et la maison de Ha - Linh qui eut comme filiale celle de Ke - he (1).

(1) Cf. A.P. Act.Cong.part. super rebus Sinarum et Indiarum Oc. 1785-1787, ff.543-552.

En Cochinchine, les maisons nommées furent celle d'An - Chi au Quang - Nghia, celle de Lam - Thuyen, actuellement Cho - Moi à Nha - Trang, celle de Dien - Bien à Qui - Non, celle de Bao - Tay, actuellement Bau - Goc au Quang - Nghia, et celle de Faifo au Quang - Nam. Nous savons que la maison de Faifo a été établie pour recevoir les religieuses de la maison d'An - Chi, qui fut détruite en 1678.

Le Père Louvet (1) a donné, pour l'année 1679 le chiffre de 2 maisons et de 80 religieuses pour la Cochinchine. Il s'agit probablement de celle de Dien - Dien et de celle de Lam - thuyen, car la maison d'An - Chi a été détruite, et celle de Faifo n'existait pas encore. Quant à la maison de Bao - tay elle ne fut plus soutenue par la chrétienté effrayée par la persécution.

Article 3e - La Deuxième Période, le dix - huitième siècle.

Période de paix relative, coupée de persécutions intermittentes.

La marche de la Société des Amantes de la Croix.

En Cochinchine, la Société des Amantes de la Croix a connu un arrêt durant cette période. La raison fut que Mgr Pérez, Vicaire Apostolique de cette Mission pendant 37 ans (1691 - 1728), n'était pas enclin à développer les institutions nationales, le clergé comme l'oeuvre des religieuses. Son successeur, Mgr

(1) Dans la Cochinchine religieuse, I, Paris 1885, p. 304.

Alexander de Alexandris, barnabite, Vicaire Ap. de la Cochinchine 1728 - 1738 n'a pas pensé non plus à développer cet Institut dans sa Mission. Mgr Lefebvre, Vicaire Ap. de la Cochinchine 1743 - 1760 quoique de la Soc. des M.E.P., et successeur de deux évêques non M.E.P., n'a pas laissé de souvenir, en ce qui regarde les Amantes de la Croix. Mgr Piquel 1764 - 1771 voyait la nécessité de les rétablir en Cochinchine, les premiers couvents ayant été décimés peu - à - peu par les persécutions.

Or une longue persécution entre les années 1698 et 1704, sous le règne de Minh - Vuong, a dévasté impitoyablement les établissements religieux. "Plus d'églises, plus un seul lieu de réunion pour le culte". Tel fut le bilan des destructions. Les couvents n'ont sans doute pas été épargnés. En tout cas soit par le peu d'intérêt que leur portèrent les Vicaires Apostoliques précités, soit par les destructions, l'Institut a péri en Cochinchine de telle manière qu'on ne possédât plus de règlement donné par Mgr Lambert de la Motte. Mgr Piquel a dû en redemander un exemplaire au Vicaire Ap. du Tonkin.

Durant l'épiscopat de Mgr Pigneaux de Béhaine, Mgr Labartette, son coadjuteur (1782) et plus tard Vicaire Apostolique de la Cochinchine 1799 - 1822, a cherché à redonner l'élan à cette oeuvre. Après cette relance, où quelques modifications ont été opérées, la Société des Amantes de la Croix a sans cesse connu un merveilleux développement, de pair avec celle du Tonkin.

Au Tonkin, les Amantes de la Croix ont connu une extension aussi grande que le permettaient les circonstances. Dans le Vicariat Apostolique du Tonkin Occidental, confié aux missionnaires de la Société des M.E.P., tous les Vicaires Apostoliques ont porté le même intérêt aux Amantes de la Croix, dont ils appréciaient la vertu rayonnante et l'aide utile.

Dans le Vicariat Apostolique du Tonkin Oriental (1), confié aux Pères Dominicains Espagnols de la Province de Manille, l'extension des Amantes de la Croix fut définitivement arrêtée, à la mort de Mgr Deydier (en 1693); lequel était le premier Vicaire Ap. du Tonkin Oriental et appartenait à la Société des M.E.P. . Les Pères Dominicains, qui recevaient en 1693 ce Vicariat Ap. fondaient, à la place des Amantes de la Croix, le Tiers Ordre de Saint - Dominique. Les Amantes de la Croix, qui s'y trouvaient, ont connu des moments dramatiques, pour n'avoir pas voulu passer au Tiers Ordre de Saint - Dominique. Mais grâce au soutien du Vicaire Apostolique du Tonkin Occidental et à l'intervention de la Sacrée Congrégation de la Prop. de la Foi, elles ont pu résister aux ordres inopportuns de changer d'institut, et, rester fidèles à leur premier règlement qui leur fut donné par Mgr Lambert de la Motte.

Le genre de vie.

Le genre de vie des Amantes de la Croix n'a pas beaucoup changé, depuis la première période. Les ravages, causés par de

(1) La limite entre le Tonkin Occidental et le Tonkin Oriental c'est le Fleuve Rouge, le "Sông Hồng - Hà". En 1960 le Tonkin Occidental comprend les Vicariats Ap. de Hanoi, Vinh, Hung-Hoa, Phat-Diem, Thanh-Hoa; et le Tonkin Oriental, les Vicariats ap. de Hai-phong, Bac-Ninh, Lang-Son, Bui-Chup, Thai-Binh.

différents maux, n'ont fait qu'accentuer leur pauvreté.

Le travail manuel demeura toujours la première occupation pour qu'elles pussent subsister. Nous avons, à ce sujet, plus de précision à travers les lettres ou les rapports envoyés par les missionnaires.

Le Père Guisain, missionnaire Apostolique au Tonkin Occidental, écrivit ceci à ses cousins, le 1er décembre 1709 :

"Elles (les Amantes de la Croix) s'occupent à faire des toiles, des nattes, des coutures, des Agnus Dei etc." (1)

Mgr Reydellet, Vicaire Apostolique du Tonkin Occidental, de 1765 à 1780, nota ceci dans la lettre qu'il envoya le 7 mai 1766 à son frère: "Comme elles sont pauvres, elles vivent du travail de leurs mains, et de leur commerce" (2).

En plus de cette pauvreté, la famine causée par les guerres ou les mauvaises récoltes, les persécutions, l'épidémie ont sérieusement décimé nos religieuses. En 1791 le Père Serard, Missionnaire Apostolique au Tonkin envoya aux Directeurs du Séminaire des M.E.P. une lettre, où il disait entre autre: "Tous les habitants de ce lieu (Province de Nghe - An) avaient péri par la famine et par les maladies épidémiques. Il n'y restait plus qu'une maison de religieuses. Onze de ces religieuses étaient déjà mortes: les autres par la suite ont été obligées de quitter cet endroit." (3)

(1) Launay, HMT, I, Paris 1927, p.462

(2) NLE, VI, pp.133-134, Cf Launay, HMC, III, Paris 1926, p.147..

(3) NLE, VII, p.97.

Bref, comme par auparavant, les ressources de vie des Amantes de la Croix demeuraient le travail de leurs mains et l'aumône que leur faisaient les chrétiens.

La vie spirituelle, la sanctification.

Au milieu de ce combat pour la vie, la ferveur et la piété, dont nous avons eu de nombreux témoignages favorables pendant la première période, se maintiennent et s'intensifient. Elles ont été facilitées par l'observation du silence et de la retraite et par l'éloignement de tout commerce avec le monde.

Quant aux mortifications et aux austérités, qui caractérisaient les Amantes de la Croix, elles ont été supprimées vers 1780 par Mgr Labartette (1), pour les Amantes de la Croix Cochinchinoises. Par conséquent à partir de la fin du dix-huitième siècle, les Amantes de la Croix du Tonkin peuvent être considérées comme formant la branche de l'observance stricte et celles de la Cochinchine comme formant la branche de l'observance large.

La ferveur de ces dernières n'en diminua pas pour autant, à en juger par les témoignages de Mgr Labartette. Ce prélat rapporta la parole des missionnaires du Tonkin, qui appelaient

(1) Launay, HMC, III, Paris 1925, p.147; cf Lettre de M. Gira à ses parents, ibid. p.271 et cf Louvet, la Cochinchine religieuse, I, Paris 1885, p.444.

ces religieuses de la Cochinchine les "nouvelles Chartreuses", en raison de l'exacte observance du silence et de la retraite. "Quant à la ferveur, dit Mgr Labartette, je vous dirai tout en deux mots, savoir qu'elles ne cèdent en rien à cet égard aux plus ferventes maisons religieuses d'Europe, et, que nous avons la consolation de les voir marcher dans le chemin et dans la pratique des plus hautes vertus; cela avec la même ardeur et le même courage héroïque que nous admirons dans les histoires de nos Saints et Saintes d'Europe..." (1)

D'autres missionnaires les louèrent de même: "J'ai encore à diriger un monastère à trente religieuses dites de la Croix; il y en a un bon nombre qui sont ferventes, qui ont l'esprit de leur état, et, qui ont fait à Dieu de généreux sacrifices; leurs règles sont assez rigides; elles gardent le silence, excepté le jeudi où elles peuvent parler; leurs règles ne prescrivent aucune mortification; mais j'ai besoin d'une grande vigilance pour arrêter leur zèle qui pourrait aller trop loin..." (2)

Des Amantes de la Croix du Tonkin, qui sont restées fidèles au premier règlement, le Père Guisain dit qu "elles ne sont pas encore arrivées" à la perfection des religieuses d'Europe", mais "qu'elles mènent une vie pure innocente et mortifiée" (qu') elles font abstinence de viande toute l'année,

(1) Launay, HMC, III, Paris, 1925, p.147 (fin de la lettre de Mgr Labartette).

(2) Launay, op.cit., p.271 (M. Doussain à un ami).

excepté les fêtes de Pâques" (1)

Mgr Néez Vicaire Ap. du Tonkin (1739 - 1764) en laisse un témoignage plus complet. Les Amantes de la Croix (du Tonkin), dit - il, "...sans avoir fait de voeux gardent les vertus de pauvreté, de chasteté, et d'obéissance au moins aussi exactement que nos religieuses d'Europe. Elles mènent une vie fort dure et fort laborieuse, ne mangent de la viande que trois jours dans l'année, aux Fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de Noël, jeûnent les vendredi et samedi de chaque semaine, ne font que deux repas par jour durant toute l'année, sans compter quelques autres austérités qu'elles sont accoutumées de pratiquer avec beaucoup de dévotion." (2) Parmi ces "autres austérités" se trouvait la pratique de la discipline, en souvenir de la Passion de Notre - Seigneur - Jésus - Christ.

Mgr Reydellet Vicaire Ap. du Tonkin (1765 - 1780) après avoir donné à peu près les mêmes précisions dans sa lettre à son frère, en date du 7 juillet 1766, concluait ainsi: "Elles ont de la piété, on peut dire qu'elles sont la bonne odeur de Jésus - Christ. Elles sont généralement aimées et estimées des chrétiens et des infidèles qui les connaissent."(3)

Ainsi si le règlement changea dans le sens d'un adoucissement pour les Amantes de la Croix de la Cochinchine, la ferveur est restée la même chez toutes. Elle peut s'égaliser à la

(1) Launay, HMI, I, Paris 1927, pp.461-462.

(2) Mgr Néez, clerge Tonkinois, Paris 1925, p.273. Launay, Hist.Soc.MEP, I, Paris 1894, p.583.

(3) NLE, VI, pp.133-134 (fin de la Lettre de Mgr Reydellet).

ferveur des meilleures religieuses d'Europe, cela malgré le manque de la formation et les multiples difficultés.

Les oeuvres : éducation de jeunes filles - soin de malades - conversion de femmes - baptême d'enfants d'infidèles en danger de mort.

Durant cette période, nous avons plus de documents sur l'accomplissement des emplois. Presque tous ont été entrepris.

Tout au début de cette période, le Père Guisain, missionnaire au Tonkin, indiqua par deux fois, l'office d'assister les malades par des soins ou par des prières. "Elles s'appliquent surtout, dit le missionnaire, à aller faire des prières dans les maisons où il y a des malades et à les assister dans leurs besoins spirituels et temporels." Et encore: "...celles qui sont déjà âgées vont visiter les malades du lieu où elles sont, les consoler, les aider à bien mourir et réciter des prières avec les chrétiens pour demander à Dieu une bonne mort ou leur guérison qu'elles obtiennent assez souvent."(1)

En ce qui concerne l'emploi de convertir les femmes païennes ou de mauvaise vie, et celui de les initier aux

(1) Launay, HMT, I, Paris, pp.461, 462.

vérités de la religion, les Amantes de la Croix sont devenues un instrument bien utile, à la disposition des missionnaires. Elles ont eu la joie d'instruire une bonzesse convertie, soit leur égale dans la religion de Bouddha. Sa conversion a provoqué la colère du couvent de bonzesses, auquel elle appartenait et surtout de son frère aîné, qui lui en voulait à mort. Le Vicaire Ap. du Tonkin, qui fut Mgr Davoust 1780 - 1789 (déjà coadjuteur en 1772) l'a prudemment placée dans un couvent d'Amantes de la Croix très éloigné de sa maison. C'est là qu'elle fut initiée à la religion chrétienne.

Le Père La Mothe missionnaire dans la Province de Nghe - An a également envoyé chez les Amantes de la Croix, une chrétienne aveugle et "d'une rare beauté" pour apprendre la religion. Elle a été donnée par ses parents chrétiens, comme seconde femme à l'âge de onze ans, à un petit mandarin païen. C'est par la fuite qu'elle a pu gagner le missionnaire, ce qui fut une rude entreprise pour une aveugle. Depuis elle passait son temps chez les soeurs à apprendre par coeur les prières et le catéchisme, sa bonne mémoire aidant (1).

Quant au baptême des enfants d'infidèles en danger de mort, il a été commencé, mais pas encore assez développé. Le Vicaire Ap. du Tonkin en 1785 qui fut Mgr Davoust, leur le rappela et les y encouragea. Il y avait une grande famine causée par la mauvaise récolte; ce qui ne faisait que multipli-

(1) Journal rédigé par Mgr l'évêque de Céram, Vic. Ap. du Tonkin Occid., juin 1784-mai 1785, dans NLE, VI, pp. 393-397; Lettre de M. Le Roy miss. ap. du Tonkin Occid., ibid. pp. 404-407 - Traits édifiants écrits par M. La Mothe, ibid. p. 473.

er le nombre de petits enfants morts de faim. Alors le Vicaire Ap. exhorta les Anantes de la Croix d'aller les chercher et leur administrer le baptême. "J'adressai deux mandements ou lettres circulaires à tous les prêtres chargés de districts, les exhortant, ainsi que les maisons des religieuses Anantes de la Croix, et même les fidèles, à profiter de l'occasion pour baptiser tous les enfants des infidèles qui n'auraient pas encore atteint l'usage de la raison, et, qu'ils jugeaient ne pouvoir échapper à la mort..." (1)

Quant'à l'instruction des jeunes filles, seulement au Siam, semble - t - il, elle a pu être commencée dès cette période. Mgr Garnault Vicaire Ap. de cette Mission assumait lui - même la direction et la formation des Anantes de la Croix Siamoises. Grâce à la paix religieuse, dont jouissait la Mission, on a pu former les Soeurs, - à la tâche de maîtresses d'école (2).

Mais au Viêtنام (le Tonkin et la Cochinchine réunies), les Anantes de la Croix, presque toutes analphabètes, n'étaient pas en mesure d'instruire les autres. La formation intellectuelle des Soeurs, qui fut préalablement nécessaire à l'exécution de cette oeuvre, ne pouvait être réalisée qu'à partir de la deuxième moitié de la troisième période (ou du 19e siècle). Pour le moment, elle fut empêchée par la persécution.

(1) NLE, VI, p.448.

(2) Launay, HMS, Doc. hist., I, Paris 1920, p.173 et II, Paris 1920, pp.337-338. Cet enseignement demeura surtout l'enseignement du catéchisme.

Ainsi à l'exception de l'instruction de jeunes filles, les Amantes de la Croix ont réalisé, pendant cette période, toutes les oeuvres qui leur ont été assignées par leur Fondateur.

Les persécutions de la deuxième période (18e siècle).

L'augmentation des chrétiens ne fit qu'intensifier la colère de l'autorité persécutrice et des infidèles hostiles. Ceux - ci ne manquaient pas une occasion pour vexer les chrétiens ou pour leur chercher querelle. L'objet de la recherche ordonnée par le roi visait principalement les missionnaires, les prêtres nationaux, et les chefs de la chrétienté, c'est - à - dire les catéchistes ou les notables. Il atteignit ensuite les objets de culte, pour lesquels on taxait les chrétiens de grosses sommes d'argent.

Or comme nous l'avons noté dans la première période, les Amantes de la Croix étaient les plus hardies à cacher les missionnaires et les objets de religion, ^{malgré} l'interdiction royale. Ce qui leur a attiré plus d'un malheurs.

En Cochinchine, la persécution des années 1698 à 1704 a rasé tous les établissements religieux. En dehors de dommages et de dépenses matérielles, elle n'a pas fait de martyre parmi les Amantes de la Croix.

En 1750 plusieurs maisons d'Amantes de la Croix a Nha - Trang (Province de Khanh - Hoa) ont été détruites. Comme dans

tous les cas de destruction, les Soeurs ont été dispersées chez leurs parents.

Vers le milieu de l'année 1778, les Cambogiens sont venus faire des pillages en Cochinchine. Le Viêtname fut déchiré par la guerre entre les Frères Tâ - Son d'une part, et les souverains Nguyen et Trinh de l'autre. Profitant des moments de trouble, les Cambodgiens, qui furent soumis aux Viêtnameiens, firent l'irruption en Cochinchine et satisfirent leur vengeance par des actes de piraterie. Ils ravageaient surtout le Sud de la Cochinchine, dans la région de Can - Cao (aujourd'hui Ha - Tiên). A Can - Cao, ils pillèrent le collège, où se trouvaient les élèves destinés au sacerdoce. "Ils tuèrent quatre élèves, brûlèrent la maison et l'église, massacrèrent plusieurs chrétiens, entre autres sept religieuses annamites, qui préférèrent se laisser égorger, plutôt que de consentir à la brutalité de ces bandits." (1)

Le rythme des malheurs devint plus accéléré à la fin de cette période.

Pendant les années 1785 - 1786, la persécution éclata de nouveau. Elle atteignit cette fois la Haute - Cochinchine (ou la Cochinchine septentrionale), qui fut en même temps le théâtre des combats entre les Frères Tâ - Son et le Souverain Nguyen. Mgr Labartette vit ainsi tomber les maisons, qu'il a récemment rétablies dans cette région." Nous avons, dit - il, deux monastères de filles dont chacun était composé de vingt

(1) Louvet, la Cochinchine religieuse, I, Paris 1885, p.400.
Lettre de Mgr Pignèaux de Béhaine, le 6 VI 1778 dans
NLE, VI, p.273.

personnes; l'un subsiste encore, l'autre a été enlevé par les rebelles. (les Frères Tây - Son) qui n'ont molesté qui que ce soit. Ces filles sont partagées en deux bandes en attendant la paix, et peuvent observer leurs règles." (1)

Deux ans après, tous les couvents dans la Haute - Cochinchine, fondés par Mgr Labartette, étaient détruits. Mais ils ont été immédiatement redressés et en 1796, on compta dans cette même région, six maisons avec trente religieuses dans chacune d'elles (2).

Les persécutions dans la dernière décade de cette période étaient celle de 1795, qui fut de courte durée et celle de 1798, qui fut très violente, Elles ont de nouveau détruit les six couvents. A Phu - Xuân, la maison des religieuses contiguë à celle du prêtre Cochinchinois Emmanuel Triêu que les soldats ont arrêté, fut investie. Les soldats lièrent les religieuses qu'ils y trouvèrent. "Ne connaissant pas la qualité de M. Triêu, les soldats frappaient rudement les religieuses pour leur faire déclarer où était le prêtre. Affligé de les voir souffrir à son occasion, M. Triêu leur déclara que c'était lui - même.... Les religieuses ne restèrent liées que pendant quelques heures; mais leur maison fut investie pendant cinq jours, par deux rangs de soldats. On enleva pendant ce temps tout ce qu'elles avaient dans leur maison, on détruisait leur jardin, et on ne leur laissa en les renvoyant que les habits qu'elles avaient sur leur corps lorsqu'elles furent prises. Telle fut le sort de six

(1) Launay, HMC, III, Paris 1925, p.148 (Mgr Labartette à M. Boiret, le 22 mars 1787.

(2) Ibid., p.271 (M., Doussain à M. Boiret, le 21 VII 1797 et le même à un ami, le 22 VII 1797).

maisons de religieuses qui étaient dans la Haute - Cochinchine." (1) Le Père Emmanuel Triêu a obtenu le palme du martyr; quant aux religieuses, elles ont été libérées moyennant quelques frais.

Les Amantes de la Croix du Tonkin connaissaient encore plus de malheurs que leurs égales du Sud (Cochinchine). C'est surtout celles de la Province de Nghe - An, qui ont été l'objet de tracasseries des non - chrétiens.

En 1713 les Amantes de la Croix du village Ngai - Lang dans cette province de Nghe-an furent accusées par un infidèle d'avoir caché des choses de religion appartenant à un prêtre Tonkinois, le Père Joseph Phuoc. Cela était vrai, mais un accident d'incendie les a toutes consumées. D'autre part les religieuses prévenues de la perquisition imminente se retirèrent dans une autre maison. Les soldats sont venus la nuit assiéger leur maison, ce qui était contraire à la coutume établie dans le royaume. On ne trouva rien bien sûr. "Les juges se fâchèrent contre l'accusateur qui avait exposé faux, mais ils ne le châtièrent pourtant pas comme il le méritait. Ils firent même traîner cette affaire près de quatre mois, ce qui coûtait à ces pauvres filles environ quinze Staëls d'argent." Le village où se trouvait leur maison, refusa de son côté aux huit religieuses d'y rester. Elles sont allées au village voisin appelé Lang - Tu, où un bon chrétien leur faisait une petite maison. Cinq seulement ont pu y loger. Deux sont par-

(1) NLE, VIII, p.2.

ties chez leurs parents en attendant la fin de la persécution. La huitième est morte à la suite de mauvais traitements appliqués par ses parents, qui voulaient la forcer à se marier contre son gré (1).

Au village de Ke - Lo dans la même province, les Amantes de la Croix ont été accusées par un infidèle d'avoir caché les objets de culte et beaucoup d'autres effets. On les calomnia en portant leur nombre de 20 à 30 et en disant qu'elles logeaient chez elles 20 domestiques du Père Joseph Phuoc. Les soldats sont venues fouiller la maison. Ils ont creusé la terre partout, ils ont trouvé 10.000 deniers que les religieuses avaient enterrés dans la crainte de quelque incendie. Des vingt religieuses seulement les quatre plus âgées sont restées. Mais des 20 domestiques de M. Phuoc, on n'en trouva pas un. On s'en prit à l'accusateur pris pour un imposteur. Deux de ces filles ont été pourtant mises en prison. Au bout de trois mois la plus jeune tomba malade et souffrante d'un cours de ventre. Sa mort aurait causé des difficultés aux juges qui les avaient emprisonnées sans raison; car aucun objet de religion n'a été trouvé chez elles. Suivant l'avis d'un officier les juges ont libéré la malade; elle mourut huit ou dix jours après. L'autre a été lâchée ou plutôt chassée de la prison à coups de bâton, pour avoir refusé de signer l'acte d'apostasie. C'est la troisième fois, nota le rédacteur, qu'elles ont été persécutées pour la foi (2).

(1) Launay, HMT, I, Paris 1927, p.562.

(2) Idem: Launay, HMT, I, Paris 1927, pp.562 et 563.

La persécution est passée aussi dans le village de PHU - Lao dans le district de Hung - Nguyen. La supérieure de ce village a été induite en erreur à accepter l'acte d'apostasie. L'affaire lui a coûté 25 Staëls d'argent (1).

Le 16 VI 1776, Mgr Reydellet, Vicaire Ap. du Tonkin Occidental envoya aux Directeurs du Séminaire des M.E.P. cette nouvelle: "Nous n'avons plus ni communauté, ni collège, ni maisons, ni églises; tout est abattu.... Les religieuses Amantes de la Croix sont dispersées; les plus jeunes ont été renvoyées chez leurs parents, les plus âgées demeurent cachées chez des chrétiens." (2) Apitoyé sur leur sort, il laissa échapper ces paroles compatissantes: "Les Amantes de la Croix ont des Croix plus qu'elles n'en peuvent porter." (3) Et pourtant ce n'était pas pour elles le moment le plus dur.

Dans la province de Nghe - An, à l'endroit où travaillait le Père Breton, les chrétiens, dont une maison d'Amantes de la Croix, furent dénoncés pour avoir refusé de sacrifier aux génies du village. Ces héros de la foi ont pris la décision de quitter le village plutôt que d'accomplir un acte superstitieux (4).

L'année 1789 le Père Le Roy, missionnaire au Nghe - An et au Thanh - Hoa envoya à M. Elandin, directeur du Séminaire des MEP, la nouvelle d'un incendie, qui ravageait un village chrétien. Les soldats sous l'ordre des Frères Tâ - Son ont mis le

(1) Launay, HMT, I, Paris 1927, p. 563

(2) NLE, VI, p.273

(3) Launay, Hist. Soc. MEP, II, Paris 1894, p.141.

(4) NLE, VI, p. 460

feu à un grand village où se trouva une communauté d'Amantes de la Croix. La maison des religieuses, l'église et tout le quartier chrétien ont été réduits en cendres. Ce fut une grande perte, car en plus de cela, la réserve du riz de la Mission se trouva dans la maison des religieuses. On a pu cependant en récupérer pendant la nuit une grande partie (1)."

Vers la fin de cette période, le ciel devenait toujours plus sombre pour la jeune chrétienté du Viêt Nam. Nous avons déjà parlé de ce qui arriva aux Amantes de la Cochinchine.

Les persécutions des années 1795 et 1798, qui ont balayé les six couvents de la Haute - Cochinchine, ont fait le même ravage dans les provinces intérieures, c'est - à - dire le Nghe - An et le Thanh - Hoa intérieur. Le bilan de la perte fut le suivant: "Toutes les églises, toutes les maisons de prêtre et de religieuses (une quinzaine) furent d'abord pillées, et ensuite renversées, et les matériaux emportés." Deux ou trois principaux de chaque chrétienté, deux clercs, trois élèves de la maison de Dieu, et les religieuses ont été arrêtés. Ils ont souffert les tourments avec beaucoup de courage. On les a battus durement, pour n'avoir pas foulé la Croix, ni dénoncé le domicile des prêtres (2).

La perte totale de la Mission du Tonkin Occidental fut la suivante: "Dans les provinces intérieures (le Nghe - An et le Thanh - Hoa - intérieur) ni églises, ni maisons de Dieu, ni presque plus de maisons religieuses; il en est de même dans

(1) Lettre de M. Le Roy à M. Blandin, le 3 VII 1789 dans NLE, VII, p.47.

(2) NLE, VIII, p.96.

les provinces extérieures (le Thanh - Hoa extérieur et le reste du Tonkin), excepté que les maisons des religieuses y subsistent encore, mais plus de collège." (1)

En conclusion: A cause des persécutions, les Amantes de la Croix ont souffert de terribles tourments: leurs biens perdus, leurs maisons plusieurs fois détruites, les religieuses elles - mêmes emprisonnées, battues ou dispersées. Cependant aucune d'elles n'a été condamnée à mort pour la cause de la foi, durant cette période (18^e siècle).

Conclusion de la deuxième période (18^e siècle).

Nous avons tout d'abord constaté la ferveur constante des Amantes de la Croix, menant une vie laborieuse, mortifiée et pauvre.

La réalisation des oeuvres de l'Institut a été entreprise pour de bon, quoique ce ne fût pas assez développé.

En ce qui concerne les rapports entre les Amantes du Tonkin et celles de la Cochinchine, notons la différenciation entre le règlement de ces dernières et celui de l'origine, qui fut observé tel quel par les premières. Cela créait pour ainsi dire une deuxième branche de l'Institut. Il s'en fallut

(1) Ibid., p.64.

de peu que le Coadjuteur de la Mission de la Cochinchine, qui fut Mgr Labartette, en fit une autre Congrégation, qui aurait eu un règlement et un nom différents. Il en a été empêché par l'intervention du Vicaire Ap., Mgr Pigneaux de Béhaine.

Les persécutions n'ont pas atteint directement les religieuses, en dehors des vexations suscitées par les infidèles. Cependant les pertes matérielles furent immenses pour nos pauvres Soeurs. Par rapport à la première période, les persécutions sont devenues ici plus fréquentes, et plus violentes.

La pauvreté et l'insécurité ont empêché une plus grande extension de l'Institut. Toutefois, en Cochinchine à la fin de cette période, le nombre approximatif des couvents fut le suivant: 6 dans la Haute - Cochinchine, 1 dans la province de Phu - Yên, qui n'a pas été probablement atteint par les persécutions, et quelques - unes dans la province de Khanh - Hoa (1).

Au Tonkin Occidental, nous comptons à la même date, une quinzaine de couvents dans le Nghe - An et le Thanh - Hoa intérieur, 2 dans la province de l'Ouest (Son - Tâ), érigés par le Père Le Pavec; et environ 8 dans le reste de ce Vicariat

(1) NLE, VI, p. CXIV et VIII, p.2.

Apostolique. Le chiffre de 25 couvents logeant 400 religieuses a été déjà indiqué dès l'année 1751 par Mgr Néez (1).

Quant aux trois maisons de Kiên - Lao, Trung - Linh et Bui chu dans le Tonkin Oriental, elles ont tenu bon à l'encontre des ordres donnés par les Supérieurs Dominicains de passer au Tiers Ordre de Saint - Dominique. Mais à la fin de cette période, les maisons de Bac - Trach, Ha - Linh et Ke - he ont été probablement transformées de force en couvents du Tiers Ordre de Saint - Dominique. En tout cas elles ont disparu, et, par la suite on n'en parla plus.

(1) -Mgr Néez, Clergé Tonkinois, Paris 1925, p.273.

Article 4e - La Troisième Période, le dix - neuvième siècle.

Période de grandes persécutions.

Les évènements et la marche de la Société des Amantes de la Croix.

Nous sommes ici en présence d'une période à la fois la plus douloureuse et la plus brillante de l'Eglise du Viêt Nam. C'est une période d'effort et de travail, une période de foi et d'héroïsme.

L'Eglise du Viêt Nam au dix - neuvième siècle est l'image complète de l'Eglise de Rome, quant aux massacres de chrétiens. Le début du siècle ou de la troisième période de notre étude s'ouvrit plutôt sous le bon augure, par la victoire définitive du roi Gia - Long. Ce prince a réalisé l'unification des deux parties du Viêt Nam (le Tonkin et la Cochinchine) après deux cents ans de division, qui a fait couler tant de sang. Cette unité nationale, il l'a opérée, grâce à l'aide de Mgr Pigneaux de Béhaine, Vicaire Apostolique de la Cochinchine 1771 - 1799 (déjà coadjuteur en 1770). L'évêque l'a protégé et secouru durant ses années de défaite et lui a trouvé les moyens matériels et militaires, qui l'ont porté à la victoire sur les descendants des Tâ - Son et sur ceux de la dynastie des Lê.

La grande espérance des chrétiens en l'empereur fut motivée par cette communauté d'intérêts entre lui et le Vicaire Apostolique. Ils voyaient déjà en son fils héritier du trône,

qui fut éduqué personnellement par Mgr Pigneaux de Béhaine, le futur "Constantin" du Viêtnam. Mais toutes les espérances ont été trompées. La mort prématurée du Prince héritier, baptisé à l'article de la mort, ainsi que la mort du Vicaire Apostolique, que l'empereur avouait être son meilleur ami et conseiller, ont délié ce dernier pour ainsi dire de ses devoirs de fidélité et par conséquent de respect à la religion.

Pendant sous son règne 1802 - 1820 l'Eglise du Viêtnam a joui d'une paix complète. C'était une période de restauration, qui se prolongea jusqu'en 1830. Les trois successeurs du roi Gia - Long ont été des persécuteurs acharnés de la religion chrétienne. Leur action fut appuyée et exagérée par la classe des intellectuels, d'où sortaient tous les administrateurs et fonctionnaires. On crut à un certain moment à l'agonie de l'église du Viêtnam: humainement parlant il n'y avait plus aucun espoir de survivre.

Que sont devenues les Amantes de la Croix ?

Elles se répandirent toujours davantage. Mgr Labartette en Cochinchine s'occupa d'elles avec beaucoup d'attention, jusqu'à sa mort, survenue en 1822. Au Tonkin Occidental les Vicaires Apostoliques, les missionnaires, qui avaient besoin de leurs concours, les ont favorisées de leur mieux.

Elles ont travaillé de manière admirable comme auxiliaires des missionnaires. Elles accomplirent les oeuvres avec beaucoup de courage et d'efficacité. Elles ont eu le bonheur de témoigner de leur foi au Christ, par l'effusion du sang,

ensemble avec les Vicaires Apostoliques, les prêtres étrangers ou nationaux, les catéchistes et les chrétiens. La tempête de la persécution à peine passée, elles ont entrepris, sous la direction de supérieurs compétents, tout ce qui n'a pu être réalisé, pour devenir les religieuses au sens plénier du mot.

Pendant cette période, il y a eu de grands événements concernant l'organisation de l'Eglise du Viêt-nam, dont il faut tenir compte dans notre étude. Ce fut la création de nouveaux Vicariats Apostoliques; ce qui entraîna la particularisation des Amantes de la Croix localisées dans chaque Vicariat Apostolique. Pour la Mission de la Cochinchine en 1844 furent créés les Vicariats Ap. de la Cochinchine Orientale (Qui - Non) et de la Cochinchine Occidentale (Sai - Gon); en 1850 celui de la Cochinchine septentrionale (Hué). Pour ^{la} Mission du Tonkin Occidentale, en 1846 fut créé le Vicariat Ap. du Tonkin Méridionale (Vinh) et en 1895 celui du Haut - Tonkin (Hung - Hoa).

Par conséquent les rapports sur les Amantes de la Croix du Tonkin Occidental et de la Cochinchine, qui avaient englobé toutes les religieuses de chaque région, ne le sont plus à partir du milieu de cette période; car l'Institut des Amantes de la Croix est diocésain et relève directement du Vicaire Apost. Ainsi notre étude ne peut se prétendre complète, puisque les Vicariats Apost. envoyèrent de façon très inégale leurs rapports sur nos religieuses. Les Amantes de la Croix de Hung - Hoa (Haut-Tonkin) par exemple n'ont été mentionnées que dans

quelques récits de persécution, mais jamais dans les rapports annuels ou dans le Bulletin de la Société des MEP. Toutefois les éléments que nous possédons, sont bien suffisants pour entamer une étude, qui dépassera le cadre d'un Vicariat Apost.

Le genre de vie.

Les Amantes de la Croix se trouvaient encore dans la même condition de vie qu'auparavant. Leur pauvreté fut grande; elle se ressentit davantage, quand il fallait entreprendre ou développer les oeuvres. Elle fut encore augmentée par des famines fréquentes, par les maladies épidémiques, et les pillages organisés par des bandes affamées (1).

Le travail manuel demeura indispensable pour pouvoir subsister. Elles tissaient la soie ou le coton, elles travaillaient la terre dans les fermes, elles faisaient encore le commerce, le panier sur le dos. Ce genre de commerce comprenait entre autres la vente de certaines pillules médicales, qu'elles ont préparées elles - mêmes (2). Tout ce travail devait suffire à leur subsistance en temps de paix. Par rapport aux périodes précédentes, le travail des religieuses s'est développé bien davantage.

(1) Cf. NLE, VIII, p.315, et Ann. Prop.Foi,V(XXVII),p.323.

(2) Ann. Prop. Foi,VIII(XLV), p.392, note; et XIX, pp.315-316. Compte rendu MEP 1881,p.72.- Ann.MEP,n.43, janv.-févr. 1905, p.32 et sq. .

La vie spirituelle, la sanctification.

La sanctification personnelle par l'observation du règlement et par la prière occupa toujours la première place. Pour faire comprendre à ses lecteurs le degré de la piété des Amantes de la Croix, le Père Jeantet, qui devint plus tard Vicaire Apost. du Tonkin Occidental, la compara à celle des religieuses d'Europe, ce qu'ont fait précédemment beaucoup de missionnaires. "Nos maisons de religieuses, dit - il, peuvent aller de pair avec les maisons les plus régulières de France, par l'observation, la mortification, le jeûne et la patience. Mgr de Castorie (1), d'heureuse mémoire, disait d'elles que c'était la plus belle portion du troupeau; elles sont vraiment édifiantes sous tous les rapports." Ce texte porte sur les Amantes de la Croix du Tonkin, en raison de la mention des austérités; lesquels ont été abolies pour les religieuses de la Cochinchine.

Cette vie spirituelle consista tout d'abord dans la récitation des prières vocales. Au temps de Carême spécialement, les Amantes de la Croix récitaient des prières fort longues le matin et le soir.

(1) Deux coadjuteurs successifs du Vicaire Ap. du Tonkin Occidental, Mgr Longer 1790-1831, ont pris le titre de Castorie. Il s'agit de Mgr Charles La Mothe Coadj. 1796-1816, et Mgr Jean Jacques Guerard, coadj. 1816-1823. Le texte cité est tiré des Ann. Prop. Foi, VII (XXXIX) p. 476.

Ensuite l'ascèse fut pratiquée avec rigueur par les Amantes du Tonkin, pour lesquelles les austérités sont restées les mêmes. Ce furent toujours l'abstinence annuelle, exceptées les trois grandes fêtes de Pâques, de Pentecôte et de Noël, le jeûne et la discipline deux fois par semaine(1).

Les Amantes de la Croix de la Cochinchine donnèrent aussi de leur part une grande satisfaction par leur piété et leur fidélité à la règle (adoucie) (?).

De cette manière les unes et les autres donnaient "au milieu d'un royaume païen et enseveli dans la chair et le sang, l'exemple d'une vertu inconnue, mais qui est un des plus beaux ornements de la Religion catholique".(3)

Les oeuvres: éducation de jeunes filles - soin de malades - conversion de femmes - baptême d'enfants d'infidèles en danger de mort.

Les emplois accomplis par les Amantes de la Croix ont connu pendant cette période un développement de plus en plus important.

Le premier de tous, celui d'instruire les jeunes filles n'a eu cependant qu'un commencement limité dans le Vicariat

(1) Ann. Prop.Foi; VIII, (XLV), p.392, en note.

(2) Compte-rendu MEP 1897, p.175.

(3) Ann. Prop.Foi; XIX, pp.315-316; et VII (XXXIX), p.497.

Apostolique de la Cochinchine Occidentale (Sai - gon). La raison principale, dont nous avons fait mention, a été justement notée par les missionnaires: "Pour des maîtres et maîtresses d'école, écrivit en 1828 le Père Masson, missionnaire dans la province de Nghe - An, nous n'en avons point. On n'est pas dans l'usage d'apprendre à lire ou à écrire aux filles; les garçons dont les parents sont à l'aise étudient les lettres chinoises sous un maître indépendant de nous." (1)

Contre ce préjugé, les missionnaires ont réagi, en pensant à fonder des écoles pour des filles. La présence des Amantes de la Croix exigea pour cela moins de frais. Le résultat escompté fut multiple: "Les écoles pour des petites filles ne nous coûtent pas autant (que les écoles pour des garçons) à établir. Nous avons 16 maisons (en 1830) de religieuses situées dans les différentes provinces de la Mission (de la Cochinchine), et d'après les mesures qu'a prises Mgr (Taberd), toutes ces maisons recevront les personnes de leur sexe, afin de les instruire et de les former aux occupations qui leur sont propres. Déjà six communautés ont des élèves et dans un an ou deux nous espérons que toutes en auront. Ce sera un très grand avantage pour toutes les chrétientés, où se trouvent ces religieuses, et pour celles qui sont dans le voisinage. Les plus éloignées seulement n'en pourront pas en profiter; le seul moyen qu'il y aurait de rendre ces écoles utiles à toute la

(1) Lettre de M. Masson dans Ann. Prop. Foi, IV(XXI), pp.307, 314.

Mission, ce serait de faire quelques aumônes aux religieuses; qui par là se trouveraient en état de recevoir gratuitement quelques jeunes personnes de chaque chrétienté. Ces jeunes personnes de retour chez elles, deviendraient de bonnes mères de famille, et par leurs exemples et leurs instructions, seraient le modèle et le soutien de leurs compagnes. Ce ne sont pas là des vues chimériques; car ici il suffit d'une bonne chrétienne qu'on met à la tête des autres, pour entretenir dans la ferveur toutes les personnes du sexe du village." (1)

Ainsi l'instruction intellectuelle proprement dite des filles n'exista point encore à ce moment - là. De nombreux témoignages parlent dans ce sens (2). Seulement à partir 1862 elle a pu être organisée dans le Vicariat Apostolique de la Cochinchine Occidentale (Sai - Gon), grâce au calme, qui y fut établi par le protectorat français. L'enseignement s'adressa d'abord aux religieuses, en vue de les préparer à devenir des maîtresses d'écoles. Ainsi vers l'année 1884 les Amantes de la Croix de ce Vicariat dirigeaient une trentaine d'écoles, qui totalisaient 2000 enfants.

Le Père Louvet dans son livre "la Cochinchine religieuse" (3) parle de cet emploi, comme une charge qui fut imposée aux religieuses par surcroît. Premièrement il ne l'a pas

(1) Ann. Prop. Foi, V (XXVII), pp. / 392...., 395.

(2) Cf. Ann. Prop. Foi, XIX, pp. 315-316 et Bulletin 191, sept. 1922, pp. 508-509.

(3) T.II, Paris 1895, p. 452 et sq..

énuméré parmi les trois buts principaux (sanctification - oeuvres de charité et d'apostolat). Ceci ne paraît pas juste; car dans les Constitutions, l'instruction des jeunes filles est nommée en première place. Ensuite le Père y note le sentiment de gêne et de désorientation et l'attribue au caractère égoïste, qui, d'après le Père, caractérise les Vietnamiens. Mais on devrait plutôt l'attribuer à la timidité féminine et à la coutume. En plus si l'argument est juste, il ne vaut pas comme tel, si nous nous en tenons au beau résultat obtenu et qui a été rapporté par le Père lui-même.

Dans l'instruction il faut inclure l'enseignement du catéchisme, qui fut le seul que les Amantes de la Croix jusqu'au vingtième siècle pussent donner. Il s'adressa principalement aux filles ou aux femmes; mais à défaut de catéchistes-hommes, les religieuses donnaient le catéchisme également aux garçons et aux hommes (1). Ainsi dans le Vicariat Apost. de la Cochinchine Occidentale (Sai - Gon) les Amantes de la Croix ont été tirées de leurs couvents et envoyées au milieu des catéchumènes pour leur enseigner le catéchisme. Ce fut entre les années 1864 et 1870. Ce ne fut pas sans hésitation ni appréhension que les religieuses ont obéi aux ordres du Vicaire Ap., étant donnée la position inférieure où se trouvaient les femmes par rapport aux hommes au Viêt-nam.

(1) Ann. Prop. Foi, V (XXVII), pp. 392..., 3961

Malgré ces préjugés, les Amantes de la Croix ont accompli à merveille la mission qui leur a été confiée. La figure de la Soeur Anne Miêu demeure la plus marquante. Accompagnée d'une compagne, elle partit loin du couvent et pour plusieurs jours, afin de vivre au milieu des catéchumènes. Elle parcourut les villages, prêcha à la foule sur les places des marchés. Elle provoqua les bonzes à la controverse, qui n'a pas eu lieu, ces derniers n'ayant pas osé tenir tête. Elle s'attaqua même aux lettrés et aux esprits les plus rebelles et répondit si bien à tout qu'ils ne trouvèrent rien à lui dire. De 1867 à 1869 elle avait amené plus de 600 infidèles à se faire instruire des vérités chrétiennes. Grâce à elle, le missionnaire a baptisé près de 800 personnes. Des trente - quatre villages où figuraient les catéchumènes, seize lui furent redevables du bienfait de la foi. Les autres religieuses sans réaliser de pareils exploits, ont cependant travaillé avec beaucoup d'efficacité dans ce sens (1).

Le deuxième emploi : la visite des malades.

Les Amantes de la Croix continuèrent à remplir cet emploi. Mgr Retord, le plus grand Vicaire Apost. du Tonkin Occidental 1839-1858, l'attesta dans sa lettre à M. Laurens, curé de la paroisse de Salles près Lyon, en date du mois de janvier 1846 (2). Cependant d'autres emplois plus urgents,

(1) Louvet, La Cochinchine religieuse, II, Paris 1885, p.452 et sq.; Ann.MEP, n.43 Janv.-Févr.1905, pp.11-37.

(2) Ann. Prop.Foi, XIX, pp.315-316.

comme celui de baptiser les enfants d'infidèles en danger de mort, retenaient davantage l'attention des Vicaires Apôt. et des missionnaires.

Nous passons sous silence l'oeuvre de convertir les femmes, que nous avons indirectement signalée, en parlant de l'instruction des catéchumènes.

Le baptême des enfants d'infidèles en danger de mort.

Cette oeuvre fut de toutes celle qui a été la plus développée pendant cette période (19e siècle). La forte mortalité infantile fut encore accrue durant cette période par de nombreux malheurs, qui ont traversé le pays. La recherche des enfants d'infidèles en danger de mort pour leur administrer le baptême a précédé la fondation de l'Oeuvre de la Sainte - Enfance; celle - ci fut créé en 1843 par Mgr Forbin Janson, évêque de Nancy.

Il s'agissait par conséquent d'aller à la recherche de petites créatures en péril de mort. Le projet d'étendre l'oeuvre déjà commencée bien avant, fut formulée en 1830 de cette manière: "Le baptême des enfants, en danger de mort c'est une mission où les succès sont certains, et il en coûterait peu pour les rendre immenses. Il suffirait d'avoir un certain nombre de personnes choisies auxquelles on fournirait de quoi subsister, et de quoi distribuer quelques remèdes gratuits; ces personnes parcoureraient les marchés et les villages païens, et certainement elles procureraient le salut à

une foule innombrable à ces infortunées créatures. Ce que nous faisons en ce genre est conforme à nos moyens, et par conséquent assez peu de choses...." (1)

Les Amantes de la Croix recueillaient ainsi les enfants laissés par leurs parents sur les marchés. Mais le plus souvent elles pénétrèrent dans la maison même des païens. Comment ont-elles procédé? - Tout le secret consista en ce qu'elles avaient des remèdes à distribuer. "Elles vont ordinairement deux à deux, écrivit en 1844 le Père Fontaine, missionnaire dans la Basse - Cochinchine, une vieille et une jeune; et pendant que la plus âgée lie conversation, l'autre qui doit, selon les convenances, lui céder la parole, s'approche de la mère qui tient l'enfant malade, ou s'assied près de la natte sur laquelle il est abandonné; elle le flatte, le prend dans ses bras, et tandis qu'elle lui prodigue les caresses, elle parvient à faire dégoutter sur son front un peu d'eau d'un flacon qu'elle cachait dans sa longue et large manche.... Il n'est pas de jour qu'elles ne fassent des bienheureux. Il arrive parfois qu'elles ne reviennent au logis qu'après une semaine de courses. Elles s'arrêtent en voyage chez les chrétiens qui les respectent beaucoup. Toutes leurs dépenses sont aux frais de la Mission." (2)

Beaucoup d'enfants ont été baptisés aussi au su et au vu de leurs parents, Ceux - ci demandaient alors à leurs enfants

(1) Ann. Prop. Foi, V (XXVII), pp.392...400.

(2) Op.cit., XVII, pp.441-442; Compte-rendu MEP 1884, sur la Cochinchine Occidentale.

l'enterrement chrétien, qui fut aux frais des chrétiens; cela a été toujours accepté.

Mais bon nombre d'enfants ainsi recueillis et baptisés ont survécu. On les faisait adopter par les familles chrétiennes, ou on les élevait dans les orphelinats érigés ad hoc. Parmi ceux - là un certain nombre a eu le bonheur de recevoir les saints ordres, ou de se consacrer à Dieu par la vie religieuse.

Voici quelques chiffres sur le beau résultat des baptêmes administrés. De 1835 - 1844, en Cochinchine 23445 enfants ont été baptisés; pendant l'année 1854, 13581 enfants ont été baptisés dans la même Mission. Seulement à Qui - Nhon, les Amantes de la Croix ont baptisé en moyenne 10.000 enfants par an, pendant les années précédant la date de 1886.

A ces emplois ajoutons l'office de messagères, qui a été magnifiquement rempli par les Amantes de la Croix. Nous en avons des témoignages tout le long des trois siècles de persécution au Vietnam (du 17e au 19e); mais les récits directs sont rapportés seulement pendant les dix années de 1830 - 1840, soit sous les persécutions de Minh - Mênh, dont il sera bientôt question.

Ce qui a permis aux soeurs de remplir cette fonction, c'est qu'on ne faisait pas attention aux femmes, jugées incapables de grandes actions, et que la loi pénale prévoyait la peine de mort contre celui qui se serait avisé de fouiller sous les habits d'une femme.

Pendant les persécutions, elles furent donc pour des missionnaires, des messagères de confiance. Elles furent chargées de porter leurs lettres, de porter des secours matériels aux prisonniers chrétiens, et au comble de leur bonheur de leur porter également l'Eucharistie, là où le prêtre ne pouvait accéder. Ainsi le Père Marette caché dans un coin du couvent de Chiêu - Ung a pu, grâce aux Amantes de la Croix, avoir une abondante correspondance avec le Père Cornay emprisonné au chef-lieu de la province (de Son - Tay), et garder les contacts avec les trois catéchistes Tonkinois Paul Mi, Pierre Duong, et Pierre Truat, qui se trouvaient dans la même prison.

Ce beau témoignage du Père Louvet(1) rend gloire à nos héroïnes: "Aux jours de la persécution sanglante, elles furent les premières à la souffrance et à l'immolation. C'était le plus souvent leurs maisons qui servaient d'asile aux proscrits; c'était elles qui se glissaient dans les cachots, pour porter aux confesseurs de la foi la nourriture et les petits soulagements qu'on pouvait leur procurer; plus d'une fois, comme aux jours de la primitive Eglise, ces vierges intrépides furent chargées d'apporter au martyr qui allait verser son sang pour Jésus - Christ le Viatique du dernier combat. Là où le prêtre ne pouvait pénétrer, elles allaient hardiment, protégées par leur habit de femmes et le rayonnement de leur charité. Elles consolait les affligés, secouraient les faibles, relevaient les apostats."

(1) Dans la Cochinchine religieuse, II, Paris 1885, p.452 et su.
Cf: Ann. Prop. Foi, VIII(XLV) p.392, en note; XI(LXIII) p.239; XIII, p.291; XXXVII, pp.89-90. Cf Bulletin MEP, n.110, avril 1931, pp.295-296.

Les persécutions de la troisième période.

Cette période fut jalonnée de grandes persécutions où on voulait tout simplement exterminer la race des chrétiens. Le motif était que la religion chrétienne contredit le culte traditionnel du pays, et qu'elle n'eut pas le droit de cité. Ensuite les chrétiens ont été accusés, surtout à partir de l'année 1833(1), d'être les traîtres du pays.

Les Amantes de la Croix continuèrent à cacher les missionnaires et des objets de religion. Dans les cas extrêmes où les missionnaires ne trouvèrent de logis nulle part, tous en avaient peur des suites douloureuses, les Amantes de la Croix les recevaient toujours. Comme plus d'un chrétien ont payé de leur vie, pour avoir introduit les missionnaires dans le pays, les Amantes de la Croix ont connu de grandes souffrances pour leur hospitalité. A la différence du passé, elles sont devenues l'objet de recherches directes.

Les trente années de paix (1800 - 1830) ont permis à l'Eglise du Viêt-nam de se relever de ses ruines. Les Amantes de la Croix se sont multipliées d'un rythme accéléré.

En Cochinchine, à la mort de Mgr Labartette, survenue en 1822, ce prélat s'est beaucoup occupé d'elles, on compta 16 maisons groupant environ 400 religieuses. Jusqu'à la persécution de 1833, les maisons ont encore augmenté jusqu'au chiffre de 20.

(1) A la suite de la profanation du tombeau de l'ancien gouverneur Lê - vãn-Duyet (qui protégeait les chrétiens) par l'ordre du roi Minh-Mênh, un partisan du gouverneur s'est révolté. Il a envoyé une délégation composée de chrétiens à Mgr Taberd, qui s'est réfugié au Siam, pour demander son appui. Les membres de cette délégation appréhendés furent exécutés.

Au Tonkin, à la même époque, on compta 40 maisons avec environ de 500 à 600 religieuses. Les diverses persécutions allaient ruiner les unes et les autres.

a) Les persécutions de Minh - Mênh.

Les menaces de persécution ont pointé dès l'année 1830 sous le règne de Minh - Mênh. Par la suite, les trois édits successifs du 6 janvier 1833, du 25 janvier 1836 et de 1839 ont semé partout la terreur.

Après le premier édit, les mandarins, les soldats ainsi que les païens entrèrent en action. En Cochinchine, "il y eut un moment d'angoisses indescriptibles, et l'on put croire que c'en était fait de l'Eglise de Cochinchine: en quelques jours les 300 églises de la Mission furent à terre, nos 18 couvents de religieuses se dispersèrent, le séminaire de Lai - Thiêu, qui comptait alors 28 élèves, fut licencié...." (1)
 Au Tonkin, d'après le Père Jeantet, tout est plié sous l'action des persécuteurs "églises, maisons de Dieu, couvents de religieuses (2)". Toutefois, d'après le Père Maratte, les cinq couvents dans la province de l'Ouest (Son - Tay) ont été épargnés; c'étaient les seuls endroits où les missionnaires de cette région pouvaient trouver refuge (3).

(1) Louvet, la Cochinchine religieuse, II, Paris 1885, p.57;
 Cf Ann. Prop. Foi, VII (XXXIX) p.497.

(2) Ann. Prop. Foi, VII (XXXIX) p.432

(3) Ann. Prop. Foi, VIII (XLV) p.392.

Cette première persécution une fois passée, le Vicaire Apost. de la Cochinchine réunissait sans tarder les 250 religieuses dispersées dans 18 nouveaux couvents. La seconde persécution du 25 janvier 1836 continua à détruire ce que la première a laissé, ou ce qui a pu être rétabli. Les religieuses de Hué (Cochinchine septentrionale) à peine réunies furent de nouveau dispersées (1). Au Tonkin, nous savons que la première persécution n'avait pas atteint les couvents dans la province de l'Ouest, où se cachaient les missionnaires. Après ce deuxième édit de persécution, les soldats se répandirent dans cette province et firent des recherches dans les couvents en question. Ils ont trouvé le P. Cornay chez les Soeurs de Bau - No. Une religieuse de cet endroit est restée près du Père pendant son emprisonnement, son procès, et son exécution. C'est elle qui recueillit le sang du martyr en le trempant dans des linges.

Dans la même région, le couvent de Chiêu - ung a été également cerné. Le Père Murette s'y cachait. Presque toutes les religieuses se sont dispersées au premier signal de l'arrivée des soldats. Le servant de messe du Père ainsi qu'une religieuse ont été garottés pendant la fouille du couvent. Le missionnaire n'a pas été découvert.

(1) Ann. Prop. Foi, XI (LXIII) p.208.

Cette deuxième phase de la persécution ordonnée par le roi Minh - Menh n'a pas obtenu les résultats voulus. Beaucoup de missionnaires y ont échappé. C'est pourquoi en 1838 le roi publia un nouvel édit dont l'exécution fut plus rigoureuse. Cette persécution a procuré le palme du martyr à une Amante de la Croix, qui fut la première martyre de l'Institut. C'était une religieuse d'un couvent de la Cochinchine Septentrionale. Son arrestation fut rapportée par le Vicaire Apost. lui - même: " Un écolier de ce cher confrère (le Père Candell), et un serviteur du Père, une religieuse, les chefs du village (Nhu - Ly) et les catéchistes ont été pris et mis à la cangue". (1) Elle fut soumise ensuite à l'interrogatoire où elle a eu une réponse admirable à l'adresse du mandarin-juge: "Vous me couperiez en trois morceaux, que je n'aurais pas peur (2)". En prison elle a continué à se dévouer au service du Père De la Motte, arrêté à la même époque (avril 1838). C'est le missionnaire qui n'a pas voulu qu'elle lui préparât la nourriture, pour éviter les calomnies des païens au sujet des maîtres de religion et des religieuses. Epuisée à la suite des supplices elle est morte en prison le 30 janvier 1841. Elle est considérée comme martyre à juste titre.

Au Tonkin Occidental, les religieuses du village de Tân - Dũ ont été arrêtées le 11 février 1838. Mais avant qu'elles

(1) Ann. Prop.Foi, XI(LXVI) p.556.

(2) Louvet, La Cochinchine religieuse, II, Paris 1885, p.123.

fussent mises à l'épreuve, elles en ont été tirées par l'ingéniosité d'un soldat chrétien. Celui - ci leur donna à avaler des pillules, qui les firent tomber par terre, en répandant de l'écume par la bouche. Les femmes du village accoururent en pleurant pour leur porter secours. Craignant d'être pris pour des assassins, les soldats les abandonnèrent; et elles ne tardèrent pas à revenir à elles - mêmes.

Le bilan de cette troisième persécution fut lourde. Plus aucun couvent ne pouvait continuer. Les 20 couvents de la Cochinchine, et les 40 du Tonkin Occidental ont été dispersés. Les 3 maisons du Tonkin Oriental furent même détruites.

b) Les persécutions de Thiêu - Tri.

Le roi Thiêu - Tri, successeur de Minh - Mênh monta sur le trône le 10 février 1841. A l'égard des chrétiens il n'a fait que suivi les chemins sanguinaires de son père. La persécution sévissait toutefois avec une moindre rigueur, étant donné le caractère moins énergique du roi.

En Cochinchine Mgr Cuénot envoya, en février 1842, un groupe missionnaire dirigé par le Père Miche, chez les tribus "sauvages" de Kontum. Le groupe fut de seize personnes deux européens et quatorze Vietnamiens, Il a été appréhendé et jeté en prison. Pour faire apostasier le Père Miche, on a fait torturer devant lui les prisonniers chrétiens, parmi lesquels les religieuses arrêtées à la suite des aveux de

quelques faibles chrétiens. "Les aveux extorqués par la torture avaient amené l'arrestation d'une vingtaine d'autres chrétiens. Il y eut de nouveaux interrogatoires et les satellites firent encore jouer le rotin, mais cette fois, ils avaient affaire à des chefs de chrétienté, à des religieuses indigènes; ils n'arrachèrent qu'une apostasie sur une vingtaine de prisonniers; tous les autres, malgré les menaces et les tourments qu'on leur prodigua demeurèrent fidèles." (1) Nous ne savons pas le sort de ces religieuses.

Au Tonkin, Trinh - quang - Khanh, gouverneur de Nam - Dinh, connu sous le nom de "bourreau des chrétiens", et qui a bien travaillé contre les chrétiens sous le règne de Minh - Mênh, continua son action, inique. Les premiers jours de la Semaine de Pâques 1841, il a surpris à Phuc - Nhac les deux missionnaires Galy et Berneux, qui finissaient à peine la célébration de la sainte messe. Il a arrêté en même temps deux amantes de la Croix et 19 chrétiens du lieu (dont la fameuse bienheureuse Dê). Le groupe a été conduit à Vi - Hoang, la capitale de Nam - Dinh. Les deux religieuses ont beaucoup souffert pendant ce long voyage à pied. Il s'agissait des Soeurs Anne Kiem et Agnès Thanh. A Vi - Hoang chacune a reçu environ cinq cent coups de rotin, durant les interrogatoires. Un jour un greffier lassé de tortures inutiles, présenta aux religieuses un écrit en leur disant:

(1) Louvet, la Cochinchine religieuse, II, Paris 1885, p.129-139.

"Voici votre sentence, que le grand mandarin vient de formuler et que vous devez signer vous - mêmes, afin qu'il l'envoie au roi." Tout hèreuses, elles l'ont signé. Or ce billet fut un acte d'apostasie contre lequel elles ont en vain protesté. Le roi, trompé comme elles, les a condamnées seulement à cent coups de bâton. On a apporté dix ligatures, et les Soeurs dispensées même des coups ont été lâchées(1).

Ainsi sous le règne de Thiêu-Iri (1841-1847), à part le zèle que déployèrent quelques mandarins dans la chasse aux missionnaires et aux prêtres, les chrétiens dans l'ensemble ne furent pas aussi sévèrement persécutés que sous le règne de Minh-Menh (1820-1841). Cela a permis, aux Vicaires Apostoliques et aux missionnaires, de rétablir peu-à-peu les 50 couvents du Tonkin Occidental et les 20 de la Cochinchine. Déjà en 1846, l'année de la création du Vicariat Apostolique du Tonkin Méridional (Vinh), 34 couvents ont été restaurés pour abriter 673 religieuses dans le Tonkin Occidental. En 1851 pour le Tonkin Occidental seul (c'est-à-dire sans le Tonkin Méridional), on compte 23 couvents abritant 498 religieuses. Dans le Vicariat Apostolique de la Cochinchine Occidentale (Saigon et Vinh-Long), 6 couvents avec 120 religieuses existaient en 1850. Il faut y ajouter le nombre de couvents de la Cochinchine Orientale (Qui nhon et Nha Trang)

(1) Ann. Prop. Foi, XVI, pp.503-306.

et de la Cochinchine Septentrionale (Hué). Au total, en 1850 il y avait 72 couvents avec 1600 religieuses dans tout le Viêtnam (Tonkin et Cochinchine) (1). Cette partie choisie du peuple chrétien va affronter avec toute l'Eglise du Viêtnam une dernière épreuve.

c) Les persécutions de Tu-Duc

Les persécutions sous le règne de Ty-Duc(1847-1883), ainsi que l'action des lettrés vont transformer le territoire du Vietnam en une boucherie de chrétiens, tout le long de la deuxième moitié de cette troisième période(19e siècle).

En plus de la haine contre la religion, nous devons ajouter l'accusation faite aux chrétiens de trahir le pays. Cette hypothèse pèse encore sur les catholiques du pays. Les soldats français sont venus, à l'appel des missionnaires français, pour secourir l'Eglise du Viêtnam en agonie. L'afflux des chrétiens désespérés vers la zone occupée par les Français et le fidèle attachement à leur égard, au moment où les autres cherchaient à les évincer, ont été des faits historiques. Les maladresses des missionnaires trop engagés dans la politique n'étaient pas non plus absentes. Tout cet ensemble a fourni à l'ennemi du nom chrétien l'occasion de déclarer aux chrétiens une lutte implacable. Nous laissons aux historiens le soin de mettre au clair les événements.

(1) Ann. Prop. Foi, XIV, p.281; et XXVII, pp.89-90, 351-352.

Ce rappel a, pour simple but celui d'illustrer le caractère âpre et acharné de la lutte contre la religion chrétienne.

L'empereur Tu-Duc dépassait ses prédécesseurs en cruauté. Les édits de persécution, qu'il publia, furent nombreux. Le premier édit est sorti la seconde année de son règne (1848). Le second suivait en 1851. Les Amantes de la Croix n'ont pas dû beaucoup souffrir de ces deux premières vagues de persécution: les documents n'en laissent pas de traces. Jusqu'en 1855 les communautés religieuses furent encore assez en paix. A la fin de la même année, un édit de persécution générale allait atteindre toutes les couches de l'Eglise vietnamienne. Cet édit fut renforcé par plusieurs autres qui suivaient pendant les années 1857 et 1861. Ils étaient tous d'une extrême rigueur; laquelle fut encore accrue par l'arrivée en 1858 des soldats franco-espagnols. L'empereur douta de la fidélité de ses sujets chrétiens, qu'il a trop persécutés; il décréta leur massacre total.

Les Amantes de la Croix allaient faire l'objet d'un édit de proscription spécial: "Les chrétiens sont une canaille bien endurcie, il est difficile de les ramener à de meilleurs sentiments; ils se servent de femmes qu'ils appellent vieilles, pour receler les objets de piété et pour se communiquer les nouvelles les uns aux autres. Il faut faire usage des catalogues qu'on a faits dans chaque département pour les surveiller. C'est ainsi que dans les provinces de Hanôï et de Phu-Yên on a arrêté de ces mauvaises femmes, et on les a ren-

fermées en prison; on a confié le reste du peuple à la surveillance des gardes... C'est pourquoi désormais les préfets et les sous-préfets, les chefs de canton, les maires doivent serrer la bride à ce mauvais peuple et défendre aux hommes, aux femmes et aux enfants de s'écarter de chez eux. Il n'est pas permis de leur donner de passeport. Ils doivent rester dans leur village, afin que leur gardes puissent les passer en revue et les exhorter à abandonner l'erreur et à revenir dans la bonne voie. Les officiers qui n'observeront pas cette ordonnance seront punis sévèrement. Si on vient à arrêter de ces mauvaises femmes, il faut se conformer aux sentences portées contre elles (1) dans les provinces de Ha-nôï et de Phu-Yên, pour les punir afin qu'elles se corrigent."

Le dernier édit de persécution du roi Tu-Duc se présenta sous forme de sanctions. Il mit les chrétiens au ban de la société, en les privant de leurs droits fondamentaux, dont celui de propriété (2).

Pour exécuter ces édits on plaça des croix dans tous les ports et devant toutes les douanes de terre et de mer, aux entrées ou sorties de villages. Pour tout voyageur fouler la croix était la condition indispensable pour passer outre. Et à l'approche des français, on ramassa les chrétiens et les réunit dans des prisons ou centres, pour y mettre le feu ensuite. Les Anantes de la Croix partageaient le sort des chrétiens. Les "sauveurs" européens, fussent-ils sincères, n'ont

(1) L'exil et même la peine de mort - Le texte de l'édit: dans Ann.Prop.Foi, XXXIV, 7-10.

(2) Ann. Prop. Foi, XXXV, p.151 et sq.

trouvé à leur arrivée que les restes brûlés de ceux qu'ils ont voulu protéger.

Mais, après cette présentation des mesures de persécution, reprenons le fil des événements à partir de l'édit de persécution de 1855.

Au Tonkin Occidental, la cupidité d'un maire païen a causé bien des dépenses aux chrétiens de Bau-no (Hung-hoa). En 1855 le roi fit remise d'un certain tribut à ses sujets. Le maire de Bau-no voulait le lever à son profit, en accord avec le mandarin de la région. Avec un groupe de satellites, il entre d'abord dans la maison de Dieu et mit main basse sur tous les objets. Il passa ensuite au couvent et y répéta la même opération. Les élèves, les catéchistes de la maison de Dieu ainsi que les religieuses ont été préalablement mis à la cangue. Alors les femmes de Bau-no intervinrent. En criant "aux voleurs", elles ont délivré les victimes et arraché les objets volés des mains des pillards. Le maire est reparti confus. Toutefois, un procès, qui y faisait suite, coûta aux chrétiens de grandes dépenses (1).

Par sa lettre du 7 octobre 1858, Mgr Retord, Vicaire Apostolique du Tonkin Occidental, nous fait savoir qu'un blocus a eu lieu à Ke-Vinh, où il résida. Le couvent des Amantes de la Croix, la maison des tailleurs et celle des imprimeurs de la mission ont été entièrement détruits.

(1) Ann. Prop. Foi, XXX, pp. 86-88

Mgr Jeantet, successeur de Mgr Retord, décrit les souffrances de trois Amantes de la Croix, dans sa lettre du 2/VIII/1860. Leur interrogatoire se passa devant une grande foule. La plus jeune des trois, forcée de fouler aux pieds les deux croix étendues devant elles, les a recueillies et y a collé ses lèvres, pendant que les coups pleuvaient sur elle. Les deux autres ont réagi de même. Toutes trois furent ensuite jetées en prison (1).

En Cochinchine, une religieuse de Ke-Bang fut arrêtée le 16 avril 1860, lorsqu'elle arrivait à la douane de Dong-hoi. On l'a fouillée, mais pas à fond (ce qui fut interdit dans le pays). On a trouvé sur elle un chapelet et quelques médailles, mais non une lettre écrite en caractères européens et cachée plus secrètement. Après de répétés interrogatoires et flagellations, on l'a condamnée à l'exil au Tonkin, où elle aurait été esclave des mandarins. Quant au couvent de Ke-bang, auquel elle appartenait, il s'est dispersé à temps avant l'arrivée des soldats, qui a eu lieu au mois d'août 1860. On a dû cependant dépenser beaucoup de ligatures pour apaiser les persécuteurs.

Toutes les autres communautés de religieuses se sont dispersées. Les païens menacèrent continuellement de les dénoncer comme porteuses de lettres. Ils connaissaient aussi les familles dont les enfants sont dans le clergé ou dans

(1) Ann. Prop. Foi, XXI, p.118 et XXXIII p.251.

les couvents. Des quantités de présents ou de ligatures ont pû seulement fermer leurs bouches (1).

En 1858 les Soeurs Marthe Lanh, supérieure, et Elisabeth Ngo du couvent de Cai-mon (Vinh-Long) ont été arrêtées, au moment où arrivèrent les troupes franco-espagnoles. Conduites à Vinh-Long elles ont été soumises à l'interrogatoire, où Elisabeth Ngo, la plus jeune des deux, a reçu jusqu'à 115 coups de rotin. Complètement épuisée, elle a été traînée sur la Croix. Alors reprenant ses forces, elle "se sent à peine soulevée par la cangue, qu'elle s'y cramponne d'une main pour dégager son cou et n'être pas étranglée, puis repliant vivement ses jambes, et de l'autre main saisissant l'auguste signe de la rédemption qu'on voulait lui faire profaner, elle l'élève de toute la longueur de son bras comme un glorieux trophée de son triomphe; elle s'écrie: Dieu soit loué, vive Jésus, vive sa Croix." (2) Ramenées en prison, elles y demeurèrent jusqu'à ce qu'on y mit le feu le 28 mars 1862; car les français étaient à quelques kilomètres de marche. Mais les bourreaux n'ont pas eu le temps de consommer leur acte, et les prisonnières ont été délivrées à temps.

Le Père Louvet donne ce bilan général des années 1858-1862 pendant lesquelles se déroula l'expédition franco-espagnole: 80 couvents de Soeurs détruits: et 2000 religieuses dispersées. Une centaine ont eu le bonheur de donner leur vie pour la foi.

(1) Ann. Prop. Foi, XXXIV, pp.23-24.

(2) Ann. Prop. Foi, XXXI, p.404.

d) L'action des lettrés

Les années 1863-1865 ont été consacrées à la restauration pour s'apprêter à de nouveaux ravages faits par le parti des lettrés. Ces derniers formaient le cadre administratif du pays et ne pouvaient pas supporter la défaite nationale. Au lieu de réviser leur conception politique, qui tenait d'un conservatisme rigide, ils s'attaquèrent aux chrétiens considérés comme traîtres du pays. En dehors des centres occupés par les Français, des scènes de massacre de chrétiens ne connaissaient plus de limite. Il ne suffit plus aux lettrés enragés d'arrêter les chrétiens et de les faire fouler la Croix. Il s'agit de les exterminer pour empêcher, dans leur intention, toute collusion avec les envahisseurs français. Il faut y ajouter des actes de brigandage accomplis par des bandes incontrôlables, qui trouvèrent encore leur meilleure proie dans les "maisons de Dieu" ou dans les couvents de religieuses.

Quelques chiffres, englobant également les Amantes de la Croix, suffiront à donner une idée de l'extension de ces horribles tueries. En 1873, au Tonkin seulement, plus de 300 villages ont été détruits, les établissements de la mission, les églises, les presbytères renversés et brûlés. Près de 80.000 chrétiens furent massacrés par des bandes de lettrés secrètement soutenus par le gouvernement de Hué (1). En 1874, les

(1) Louvet, La Cochinchine religieuse, II, Paris 1885, p.431. --
Le roi résida à Hué, qui était la capitale du Vietnam (appelé Annam à l'époque).

pertes des deux missions du Tonkin Occidental et du Tonkin Méridional furent les suivantes: 70.000 chrétiens environ furent ruinés et dispersés; plus de 30 presbytères ou maisons de paroisses, au moins 200 églises, plus de 300 chrétientés, comprenant environ 14.000 familles, 10 couvents d'Amantes de la Croix furent pillés et brûlés. Les pertes montaient à 15.000.000 de francs de l'époque. Les chrétiens perdaient non seulement leurs maisons et leurs biens, mais encore leurs créances ou titres de propriété. En 1883, à Hanôï, le tiers des villages chrétiens (environ 300) furent ruinés en quelques mois par des bandes d'irréguliers (1).

Par le compte rendu de l'année 1885, nous savons que les massacres de chrétiens et les destructions de leurs villages ont fini par anéantir le Vicariat Apostolique de la Cochinchine Orientale (Qui-nhon et Kontum et Nha-trang) et la moitié du Vicariat Apostolique de la Cochinchine Septentrionale (Hué). Rien qu'au Vicariat Apostolique de la Cochinchine Orientale, ont été massacrés: 8 missionnaires sur 28, 7 prêtres nationaux, 60 catéchistes, 270 Amantes de la Croix sur 360, 24.000 chrétiens sur 41.828.

Parmi les couvents détruits, celui de Dinh-Thuy mérite une mention spéciale: "Les religieuses annamites du couvent de Dinh-Thuy purent échapper en partie à ce massacre. Six seulement furent prises par les bandits et jetées vivantes dans

(1) Ann. Prop. Foi, XLVII, p.17 et LVI, p.152.

le puits du couvent, et ensuite recouvertes de fumier. L'une d'elles plus rapprochée de la surface put respirer pendant deux jours; mais épuisée de fatigue, elle se mit à appeler au secours. Un païen passant par là lui répondit par des injures. La religieuse lui ayant dit qu'elle portait trois piastres sur elle, il la retira; et, après lui avoir pris son argent, la jeta dans le brasier de l'église. Cette malheureuse essaya de fuir, alors le païen la saisit et la rejeta dans le brasier après lui avoir écrasé la tête sous une pièce de bois".(1)

A Thac-da, un groupe de chrétiens a été brûlé: il était composé d'un missionnaire, le Père Barrat, d'un prêtre vietnamien, de 50 Amantes de la Croix, de nombreux orphelins et fidèles. (2) A Phu-Yen, les deux couvents de Mang-Lang et de Hoa-vong n'ont pas échappé à la destruction. Le Père Durand (3) nous laisse ce beau témoignage sur le couvent de Hoa-vong: "Jeune missionnaire, j'ai visité en 1888 les ruines carbonisées de ce qui fut le beau couvent et le magnifique orphelinat de Hoa-vong: deux aréquières étaient encore penchés sur la margelle d'un puits! "C'est à ces arbres, me dit-on, que furent pendues la Supérieure et son assistante, et c'est dans ce puits que furent précipitées les autres religieuses."

(1) Compte-rendu MEP 1885, pp.7,84.

(2) Compte-rendu MEP 1903, p.180.

(3) Dans Revue hist. des Missions, Paris 1930(Sept.)p.400.

Vers 1890, l'administration française s'établit presque partout, après les conquêtes militaires. Exceptés quelques mouvements locaux de peu d'importance, la persécution et le massacre des chrétiens arrivaient à leur point final, à cette date.

Le printemps de l'Eglise vietnamienne allait venir. Le grain de la foi semé et mort à travers tant de sacrifices, dont nous avons vu seulement la part réservée aux religieuses, devait donner naissance à de jeunes bourgeons d'une extraordinaire vitalité spirituelle. Voilà ce que nous retenons de ces persécutions horribles et interminables.

Conclusion de la troisième période

Pendant cette période, les activités principales accomplies par les Amantes de la Croix furent celles d'aller baptiser les enfants d'infidèles en danger de mort et d'instruire les catéchumènes. L'aide matérielle, venue surtout de l'oeuvre de la Sainte-Enfance, a permis d'obtenir de beaux résultats pour le baptême des enfants. Par ailleurs, grâce au dévouement des religieuses, en ce qui concerne l'instruction des catéchumènes, les missionnaires pouvaient opérer toujours de nouvelles conversions ou vaquer aux obligations plus urgentes.

Notons ensuite le rôle irremplaçable des Amantes de la Croix comme messagères pendant les persécutions. Par l'accomplissement de leurs emplois, elles ont été, au sens propre du terme, les auxiliaires des missionnaires.

Par tant de sacrifices même sanglants, les Amantes de la Croix ont assuré, pour des générations futures, le germe de la virginité! Ce-ci nous le constatons dès la fin du 19e siècle. Au milieu des tribulations le nombre des religieuses croissait toujours. En 1885 on compte environ 80 couvents et 2.000 Amantes de la Croix. Et aujourd'hui, leur nombre est estimé à 3.000 pour tout le Vietnam, sur une population chrétienne d'environ deux millions.

Le mouvement

Les Amantes de la Croix ont été le fruit de la mission catholique en Indochine. Elles ont été créées par les missionnaires français et ont grandi sous leur influence. Leur nombre a augmenté considérablement au cours des siècles, malgré les persécutions et les difficultés. Elles ont joué un rôle important dans la vie sociale et culturelle du Vietnam, en particulier dans l'éducation des femmes et des enfants. Elles ont également contribué à la diffusion de la culture occidentale et à l'adoption de certaines coutumes étrangères.

Le mouvement

Le mouvement des Amantes de la Croix a connu une véritable renaissance au cours du 20e siècle. Cette renaissance a été favorisée par le développement de la vie religieuse en Indochine et par le rôle de plus en plus important joué par les femmes dans la société. Les Amantes de la Croix ont ainsi pu multiplier leurs établissements et augmenter considérablement leur nombre.

Article 5e - La quatrième période, à partir de 1900.

Le Viêtnam va se ramifier, jusqu'en 1960, en dix-sept Vicariats Apostoliques. Excepté dans quatre ou cinq, les Amantes de la Croix se trouvent dans tous les autres Vicariats Apostoliques. Elles connaîtront un régime différent dans chaque Vicariat Apostolique, selon l'idée que veulent s'en faire d'elles leurs Supérieurs directs, les Vicaires Apostoliques.

Le genre de vie

Les Amantes de la Croix sortent de la pauvreté matérielle dont les destructions continuelles furent la cause. Leur travail change. En général, elles cessent peu à peu d'aller travailler dans les rizières (ou champs de riz), d'aller au marché pour faire leur petit commerce, de faire de longues courses, loin du couvent et de tout secours spirituel. Portant le voile et le long habit, elles vont rester plutôt au couvent. L'accomplissement des emplois sera modifié du fait même. L'occupation centrale de la sanctification personnelle est, de plus en plus, mise en honneur.

La sanctification

En dehors des pratiques essentielles que sont l'oraison, la prière, les sacrements et les retraites, d'autres moyens

de piété, comme les livres de spiritualité pour les Amantes de la Croix n'ont pas apparu de bonne heure. Premièrement elles étaient presque toutes analphabètes et part conséquent incapables de lire. Deuxièmement les difficultés continuelles et les nombreuses occupations n'ont pas permis à leurs Supérieurs de préparer pour elles des écrits de spiritualité. Mais une fois la paix établie, les Supérieurs ont fait de leur mieux pour les aider dans ce sens. Les livres de spiritualité écrits pour les religieuses en langue vietnamienne (quoc-ngu) sont au nombre de trois à notre connaissance (1).

Quant au résultat, nous nous en tenons au témoignage de ceux qui ont eu l'occasion d'apprécier leur piété. Ce sont des thèmes que nous connaissons déjà. Les Amantes de la Croix sont comparées aux religieuses appartenant aux ordres les plus sévères en Europe. Leur bon exemple se répand partout et contribue beaucoup à la civilisation des moeurs, qui se fait par l'intermédiaire de la formation des jeunes filles et des mères de famille (2).

Les oeuvres

Nous avons insinué la modification dans la manière d'entreprendre les emplois, au fur et à mesure que les Amantes de la Croix se transforment en "vraies" religieuses. L'instruc-

(1) Mgr Pierre Munagorri O.P.: Trinh-nu-vien.-Sach-Irinh-Nu, Saigon (Tan dinh) 1915.-Mgr Alexandre Marcou, Sach đây làm nên nhung việc bác minh, Hông-Không, 1917.

(2) Cf Compte-rendu MEP et Bulletin MEP, la chronique des Missions.

tion des jeunes filles passera au premier plan. Toutes les autres oeuvres seront diminuées ou transformées. Au lieu de parcourir les campagnes pour baptiser les petits moribonds, les Amantes de la Croix s'occuperont des orphelinats ou des hôpitaux avec de plus larges moyens. Les femmes catéchumènes viendront s'instruire de la religion dans la maison des religieuses. La visite des malades se fait encore, mais de façon beaucoup moins organisée.

Les Amantes de la Croix consacrent aussi leurs activités extérieures, principalement à l'éducation des jeunes filles. Dans les Vicariats Apostoliques où il y a de grandes villes, leur travail se fait surtout dans les campagnes: leur formation était insuffisante et l'est encore dans une certaine mesure pour donner l'enseignement dans les villes, où le niveau des études est plus élevé et où les enseignants doivent être d'une compétence incontestée. Mais en général, leur concours est bien précieux, car presque partout au Viêt Nam on se trouve encore à la campagne.

L'enseignement donné par elles est destiné surtout aux filles; il s'adresse aussi en cas de nécessité aux garçons.

Avant de leur confier l'enseignement, leurs Supérieurs ont dû penser à les faire instruire. Ce fut une constatation générale de la nécessité d'instruire les religieuses elles-mêmes. D'analphabètes qu'elles étaient, elles n'étaient point prêtes à s'occuper d'écoles, au lendemain des persécutions. Cette situation est ainsi résumée: " A première vue, on serait

tenté de leur jeter la pierre, comme étant trop en retard; mais il ne faut pas oublier que Mgr Lambert de la Motte avait surtout en vue l'enseignement religieux. Or il est certain que, sur ce point les Amantes de la Croix ont toujours enseigné de leur mieux ceux qui leur furent confiés. D'autre part elles n'ont jamais eu pour mission de changer la mentalité de tout un peuple. Ainsi il est de notoriété publique que jusqu'à ces derniers temps les Annamites faisaient généralement fi de l'instruction dite moderne pour les filles. Tout ce qu'on leur demandait se résumait à peu de choses: de bonnes moeurs et le nécessaire pour devenir un jour de bonnes ménagères suivant les usages si simples du pays. A notre époque on évolue; il faudra bientôt dans certains milieux une teinture au moins d'instruction moderne. Est-ce un bien? Il n'y a pas lieu ici de creuser cette question, mieux vaut prendre des dispositions pour répondre aux desiderata du jour. C'est ce qui a été fait et se fait encore... En prévision de cela, les religieuses indigènes "Amantes de la Croix" sont en train d'étudier elles-mêmes. L'impulsion leur a été donnée vigoureusement, elles ont déjà fait de grands progrès, et il y a bon espoir qu'elles seront bientôt à même de pouvoir rendre de réels services dans les écoles paroissiales de filles." (1) Ce texte date de l'année 1922.

(1) Bulletin MEP Sept. 1922 pp.503-509.

Ici il est beau de constater l'aide mutuelle entre différentes familles religieuses. Les Soeurs de Saint Paul de Chartres, qui sont venues au Viêt-nam dès les premières années de l'occupation française (1862), ont répondu généreusement à l'appel des Vicaires Apostoliques: elles ont accepté de former et de diriger les Amantes de la Croix, avec un désintéressement total. Beaucoup d'elles sont ainsi devenues supérieures de couvents d'Amantes de la Croix. Elles donnaient encore de l'enseignement dans les écoles normales destinées à la formation des Amantes de la Croix. Ces dernières envoient et envoient encore leurs novices dans le noviciat des Soeurs de Saint Paul de Chartres, pour y faire leurs études. Le voeu exprimé par Mgr Lambert de la Motte et par d'autres missionnaires, celui d'avoir des religieuses d'Europe pour former les Amantes de la Croix, se réalise seulement à cette période.

Désormais dans les couvents on parlera de concours et d'examens passés par les Amantes de la Croix. On se félicite de leurs succès. Avec l'aide de nouvelles diplômées, les écoles parç'ssiales pour les filles s'ouvrent partout.

Tout évolue de telle façon que pendant cette période, en dehors de la vie spirituelle, la plus grande occupation des Amantes de la Croix est celle de s'occuper de l'instruction des jeunes filles; elle est suivie de celle de tenir des crèches, ou des orphelinats et du soin des malades dans les hôpitaux principalement.

Ce passage tiré de l'historique sur le couvent de Cho-quan (Saigon) confirme notre affirmation: "L'évangélisation des païens ainsi que l'instruction des catéchumènes est confiée maintenant de préférence à des catéchistes, hommes ou jeunes gens dont le prestige est mieux coté et accepté que celui des religieuses; celles-ci ne sont plus chargées de ces oeuvres qu'à titre purement exceptionnel. Le rôle des religieuses semble se réduire, dans les circonstances actuelles, à celui d'institutrices et directrices de crèches et orphelinats."(1)

Conclusion de la 4e période

Cette adaptation aux nouvelles conditions et exigences a rajeuni la Congrégation des Amantes de la Croix. Dans les Vicariats Apostoliques où on a cherché à les ajuster aux situations nouvelles, les succès obtenus ont été très satisfaisants. Certains Vicariats Apostoliques, comme celui de Hué, au lieu de les adapter, ont préféré former une nouvelle congrégation pour les besoins du moment et laisser les Amantes de la Croix un peu dans leur état antérieur.

(1) Couvent indigène de Cho-quan, Historique et Règlement, p.5.

Conclusion du deuxième chapitre et de la première section

Pour conclure cette première partie où on pouvait dire tant de choses, notons cette croissance incessante de la Société des Amantes de la Croix. Dans un pays où la vertu de chasteté et la virginité furent ignorées, leur présence représenta la sainteté transcendante de l'Eglise catholique. De leur bon exemple se dégagait une force d'attraction qui poussa de nombreux candidats à la vie religieuse.

Pouvant aller partout sans éveiller l'attention des persécuteurs, les Amantes de la Croix furent pour les missionnaires de précieuses auxiliaires durant les années de persécution. Une fois découverte leur activité peu minime, l'autorité déchargea aussi sur elles sa colère; ce qui n'a fait qu'augmenter leur mérite, pour les avoir associées plus étroitement à l'héroïsme de tant de missionnaires et de toutes les classes de chrétiens vietnamiens.

Chaque chose a son temps. Au début les Amantes de la Croix ont rempli les oeuvres qui furent à leur portée. Les temps étant révolus, les Amantes de la Croix répondent à l'appel de leurs Supérieurs, pour remplir de nouvelles tâches, avec la même spontanéité et le même dévouement.

Cela ne se fait pas sans qu'on ait été obligé de modifier le règlement. Nous allons donc passer à l'examen du statut juridique de l'Institut des Amantes de la Croix, qui constitue la partie centrale de notre travail, malgré une moindre importance de la matière.